



LOIRET

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°45-2022-047

PUBLIÉ LE 16 MARS 2022

Sommaire

DDETS 45 / IPPV

- 45-2022-02-28-00001 - Arrêté modificatif à l'arrêté préfectoral du 28 février 2020 portant sur la composition des membres de la commission départementale de conciliation du Loiret (3 pages) Page 4
- 45-2022-02-24-00029 - Arrêté modificatif à l'arrêté R.24-2020-07-22-001 du 22 juillet 2020 relatif à la composition de la Commission Départementale de Médiation (3 pages) Page 8
- 45-2022-02-28-00003 - décision portant extension de capacité centre provisoire d'hébergement situé à Orléans et géré par l'association Coallia (3 pages) Page 12
- 45-2022-02-28-00004 - décision portant extension de capacité du centre provisoire d'hébergement du Loiret géré par l'association Imanis (3 pages) Page 16

DDT 45 / DDT-SEEF

- 45-2022-03-03-00001 - Arrêté inter-préfectoral Barrage étang du Château.pdf (7 pages) Page 20
- 45-2022-02-25-00004 - Arrêté modificatif concernant les prélèvements dans le cours d'eau Bec d'Able (4 pages) Page 28

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret /

- 45-2022-03-11-00003 - PREFET ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE OUEST - AP portant dérogation exceptionnelle à titre temporaire à l'interdiction de circulation à certaines périodes des véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes de PTAC dans le cadre de la gestion d'une épidémie d'IAHP (2 pages) Page 33

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret / Cabinet-BSP

- 45-2022-03-14-00002 - Arrêté manifestations sportives 2022.odt (3 pages) Page 36
- 45-2022-03-08-00001 - Arrêté préfectoral modificatif portant évolution de la composition départementale de la sécurité des transports de fonds du Loiret (2 pages) Page 40
- 45-2022-03-14-00001 - Arrêté Primevère 2022.odt (3 pages) Page 43

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret / DCL-BCLCJ

- 45-2022-03-01-00003 - Arrêté portant modification des statuts de la Communauté de communes des Portes de Sologne. (3 pages) Page 47

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret / DCL-BER

- 45-2022-03-02-00001 - Arrêté modifiant l'arrêté modifié du 9 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département (16 pages) Page 51

45-2022-03-10-00003 - Arrêté portant agrément de la société TEAM INFINITY pour l'exercice de la domiciliation juridique d'entreprises (2 pages)	Page 68
45-2022-03-07-00001 - Avis de la CDAC du Loiret numéro 173 relative au projet d'extension du Super U de Beaune-la-Rolande (3 pages)	Page 71
Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret / DS-PRE	
45-2022-03-15-00001 - Arrêté préfectoral conférant l'honorariat d'adjoint au maire à Monsieur Edmond LAUX (2 pages)	Page 75
Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret / SG-PJ2I	
45-2022-02-16-00003 - PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE OUEST - Arrêté n° 22-03 du 16 février 2022 portant approbation du document ORSEC "RETAP RESEAUX" (1 page)	Page 78
Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret / SGCD	
45-2022-03-01-00004 - Arrêté modifiant l'arrêté portant nomination des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture du Loiret (2 pages)	Page 80
45-2022-02-24-00030 - Arrêté portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Loiret (2 pages)	Page 83
UD DIRECCTE 45 / Pôle 3E	
45-2022-03-15-00002 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne (2 pages)	Page 86
45-2022-03-15-00003 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne (2 pages)	Page 89
45-2022-03-15-00004 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne (2 pages)	Page 92
45-2022-03-15-00005 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne (2 pages)	Page 95
45-2022-03-15-00006 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne (2 pages)	Page 98

DDETS 45

45-2022-02-28-00001

Arrêté modificatif à l'arrêté préfectoral du 28
février 2020 portant sur la composition des
membres de la commission départementale de
conciliation du Loiret

ARRÊTÉ MODIFICATIF A L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 28 FÉVRIER 2020
PORTANT SUR LA COMPOSITION DES MEMBRES
DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE CONCILIATION DU LOIRET

La Préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'honneur

VU la loi n° 89.462 du 6 juillet 1989 tenant à améliorer les rapports locatifs, notamment son article 20;
VU le décret n°2001.653 du 19 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 20 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989;

VU l'arrêté du 18 décembre 2001 relatif à l'indemnisation des membres des CDC;

VU l'arrêté préfectoral du 28 février 2020 portant nomination des membres de la commission départementale de conciliation du Loiret pour une durée de trois ans;

VU les propositions des organismes représentatifs des bailleurs et des locataires;

CONSIDÉRANT que certains membres de la commission départementale de conciliation du Loiret nommés par l'arrêté du 28 février 2020 ne font plus partie des organisations représentatives ou ont exprimé la volonté de quitter cette commission, il y a lieu de procéder à la nomination de nouveaux membres ;

SUR la proposition du directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Loiret ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : l'article 1^{er} est modifié comme suit,

Sont nommées les personnalités ci-dessous :

1 – pour les organisations représentatives des bailleurs :

Bailleurs sociaux :

Membres titulaires :

M. MICHEAU Michel représentant la S.A. d'H.L.M. France Loire

Mme POTTIER Carla représentant l'O.P.H. les Résidences de l'Orléanais

Membres suppléants :

Mme BRUGIER Cécilie représentant l'O.P.H. LOGEMLOIRET

Mme CATHELINÉAU Pascale représentant la S.A. d'H.L.M. VALLOIRE HABITAT

Bailleurs privés :

Membre titulaire :

Mme LALOI Céline, représentant la Chambre Syndicale de Propriétaires et Copropriétaires du Loiret,

Membre suppléant :

Mme LASERRE Corinne, représentant la Chambre Syndicale de Propriétaires et Copropriétaires du Loiret,

2 – pour les organisations représentatives des locataires :

Membres titulaires :

M. MONTFORT Jean Luc représentant la Confédération Nationale du Logement

Mme EMERAUD Marie Christine représentant l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir

Mme HUET Solange, représentant l'Association Force Ouvrière des Consommateurs

Mme PELTIER Nadine, représentant l'association Familles de France

Membres suppléants :

Mme BOIREAU Martine représentant la Confédération Nationale du Logement

M. TERRANOVA Bernard représentant l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir

Mme GAUCHET Michèle représentant l'Association Force Ouvrière des Consommateurs

Mme SUIRE Thérèse représentant l'association Familles de France

ARTICLE 2 : Les membres de la commission sont nommés jusqu'au 28 février 2023.

ARTICLE 3 : La commission départementale de conciliation désigne en son sein un président choisi alternativement dans le collège des bailleurs et dans le collège des locataires, pour une durée d'un an. La vice-présidence est exercée pendant cette période par un représentant du collège n'exerçant pas la présidence. Le vice-président remplace le président en cas d'empêchement de celui-ci.

ARTICLE 4 : Le secrétariat de la commission départementale de conciliation du Loiret est assuré par la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités.

ARTICLE 5 : Les membres de la commission peuvent bénéficier d'indemnités sous forme de vacations pour les heures passées en séance. Le taux horaire de la vacation est fixé à 8 euros. Les indemnités horaires versées sont exclusives de toute autre rémunération de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 6 : L'arrêté du 28 février 2020 portant nomination des membres de la commission départementale de conciliation est abrogé.

ARTICLE 7 : Le secrétaire général adjoint de la préfecture du Loiret et le directeur départemental de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le 28 février 2022

La préfète du Loiret,
pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général adjoint,

Signé : Christophe CAROL

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète du Loiret**, Secrétariat général pour les affaires régionales, 181 rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministres) concerné(s)**;
- un **recours contentieux**, en saisissant le : Tribunal **Administratif**, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

DDETS 45

45-2022-02-24-00029

Arrêté modificatif à l'arrêté R.24-2020-07-22-001
du 22 juillet 2020 relatif à la composition de la
Commission Départementale de Médiation

ARRÊTÉ MODIFICATIF

**à l'arrêté préfectoral R.24-2020-07-22-001 du 22 juillet 2020 relatif à la composition
de la Commission Départementale de Médiation**

La Préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions notamment son article 56,

Vu la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement, notamment son article 70,

Vu la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable,

Vu la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 portant mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

Vu la loi n°2017- 86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,

Vu l'article L.441-2-3 du Code de la construction et de l'habitation,

Vu les articles R.441-13 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Vu le décret n°2007-1677 du 28 novembre 2007 relatif à l'attribution des logements locatifs sociaux, au droit au logement opposable et modifiant le code de la construction et de l'habitation,

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret n°2010-431 du 29 avril 2010 relatif à la procédure d'enregistrement des demandes de logement locatif social,

Vu le décret n°2014-116 du 11 février 2014 relatif au droit au logement opposable,

Vu le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des Directions Régionales de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, des Directions Départementales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités et des Directions Départementales de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations,

Vu le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret,

Vu l'arrêté préfectoral R24-2020-07-22-001 du 22 juillet 2020 portant composition de la commission départementale de médiation,

Vu la circulaire interministérielle n° DGAS/LCE/PIA/DGUHC/UHC/2007/258 du 4 mai 2007 relative à l'application des dispositions de la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures relatives à la cohésion sociale,

Considérant que certains membres de la commission départementale de médiation nommés par l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2020 ne font plus partie des organisations représentatives, ou ont exprimé la volonté de quitter cette commission, il y a lieu de procéder à la nomination de nouveaux membres ;

Sur proposition du Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et des Solidarités,

arrête

Article 1^{er}

Les articles 2, 3 et 6 de l'arrêté préfectoral R.24-2020-07-22-001 du 22 juillet 2020 sont modifiés ainsi qu'il suit :

Article 2

Cette commission est présidée par M. Robert DARDENNE, Conseiller d'administration de l'écologie et du développement durable en retraite. Cette personnalité qualifiée dispose d'une voix prépondérante en cas de partage égal des voix.

Article 3

Représentants de l'Etat :

Titulaire : le Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, ou son représentant,
Titulaire : le Directeur Départemental adjoint ou la Directrice Départementale adjointe de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, ou son représentant,
Titulaire : le Directeur Départemental des Territoires, ou son représentant,

Représentants des collectivités territoriales :

Représentants des EPCI dans le périmètre desquels devront être réalisées les obligations de mixité sociale :

Titulaire : M. le Président d'Orléans Métropole, ou son représentant,
Suppléante : Mme la Présidente de l'Agglomération Montargoise et rives du Loing, ou son représentant,

Représentants des communes (désignés par l'Association des Maires du Loiret) :

Titulaire : Mme Laurence CORNAIRE, pour la mairie d'Orléans,
Suppléant : M. Philippe VAREILLES, pour la mairie de Montargis,

Représentants des organismes bailleurs et des organismes chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un établissement ou d'un logement de transition, d'un logement foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale :

Représentants des organismes d'habitation à loyer modéré ou des sociétés d'économie mixte de construction ou de gestion des logements sociaux :

Titulaire : Mme Sophie BUCHET, représentant la S.A d'HLM France Loire,
Suppléante : Mme Yolande BUCKEL, représentant l'OPH LogemLoiret,

Représentants des associations de locataires et des associations et organisations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées œuvrant dans le département :

Représentants d'une association de locataires affiliée à une organisation siégeant à la commission nationale de concertation mentionnée à l'article 41 de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 :

Titulaire : Mme Marie-Madeleine MIALOT, représentant l'Association UFC Que Choisir,
Suppléante : Mme Christine EMERAUD, représentant l'Association UFC Que Choisir

Représentants des associations de défense des personnes en situation d'exclusion œuvrant dans le département et représentants des personnes prises en charge, ou l'ayant été, par le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement d'insertion vers le logement :

Représentants des associations de défense des personnes en situation d'exclusion :

Titulaire : M. Chehata ALI, Secrétaire de la Confédération Nationale du Logement,
Suppléant : M. Jean-Luc MONTFORT, Président de la Confédération Nationale du Logement,

Titulaire : Mme Elisabeth DEMEULEMEESTER, représentant l'UDAF du Loiret,
Suppléante : Mme Christine PRIZAC, représentant l'UDAF du Loiret

Représentants des personnes prises en charge, ou l'ayant été, par le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement (dans les conditions du CASF : L.115-2-1) :

Titulaire : Mme Marie-Sophie CRESCENDO, représentant l'Association Emmaüs du Loiret,
Suppléante : Mme Sylvie FOUCHÉ, représentant la Fédération des Acteurs de la Solidarité,

Article 2

Les membres sont nommés jusqu'au 22 juillet 2023.

Article 3

Le secrétariat de la commission de médiation est assuré par la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et des Solidarités.

Adresse postale et physique : Cité administrative Coligny, Bâtiment C1, 131 rue du Faubourg Banner, 45042 ORLEANS Cédex - Téléphone : 02 38 78 98 38.

Article 4

Le Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture et le Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le 24 février 2022

Pour la Préfète du Loiret et par délégation,
Le Secrétaire Général Adjoint,

Signé : Christophe CAROL

DDETS 45

45-2022-02-28-00003

décision portant extension de capacité centre provisoire d'hébergement situé à Orléans et géré par l'association Coallia

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS**

**DECISION PORTANT EXTENSION
DE CAPACITÉ DU CENTRE PROVISOIRE D'HEBERGEMENT SITUE A
ORLEANS ET GERE PAR L'ASSOCIATION COALLIA**

La Préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.312-1, L.313-1 à L.313-9, L.314, D.313-2 ;

VU l'arrêté en date du 1er avril 2021 portant délégation de signature de la préfète du Loiret à Monsieur Géraud TARDIF, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Loiret ;

VU le plan quinquennal pour le logement d'abord et le sans-abrisme 2018-2022 ;

VU l'arrêté préfectoral du 23 septembre 2019 portant création d'un centre d'accueil provisoire d'hébergement (CPH) dans le département du Loiret géré par l'association COALLIA ;

VU la demande présentée par l'association COALLIA en date du 24 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs et besoins sociaux fixés par le cahier des charges annexé à l'instruction NOR : INTV2131420J du 18 octobre 2021 relative à la création de 800 nouvelles places de centres provisoires d'hébergement ;

CONSIDÉRANT que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le CASF et prévoit les démarches d'évaluation et les systèmes d'information respectivement prévus aux [articles L. 312-8 et L. 312-9](#) du CASF ;

CONSIDÉRANT que le projet présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le montant de la dotation régionale limitative ;

CONSIDÉRANT que le projet d'extension constitue une extension de moins de 30 % de la capacité initiale, dont l'autorisation ne nécessite pas

la mise en œuvre de la procédure d'appel à projets mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDÉRANT la note de la direction de l'asile du Ministère de l'intérieur, en date du 10 février 2022, validant l'extension de 12 places du CPH d'Orléans géré par COALLIA ;

DECIDE

ARTICLE 1er : L'association COALLIA est autorisée à étendre la capacité du centre provisoire d'hébergement du Loiret par une extension non importante de 12 places, dès la transmission d'une déclaration sur l'honneur attestant de la conformité de l'établissement ou du service aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement. La capacité autorisée totale est ainsi portée de 40 places à 52 places mixtes.

ARTICLE 2 : Cette opération sera enregistrée au Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux (FINESS):

- Numéro de SIRET de l'entité juridique de rattachement : 775 680 309 00611
- Numéro FINESS de l'entité juridique de rattachement : 75 082 584 6
- Code catégorie d'établissement : [442] Centre provisoire d'hébergement (CPH)
- Code discipline d'équipement : [922] Accueil temporaire d'urgence pour adultes et familles
- Code mode de fonctionnement : [11] Hébergement complet internat
- Code clientèle : [827] Personnes et familles réfugiées

ARTICLE 3 : En application de l'article L.313-5 du code de l'action sociale et des familles, la durée de validité de l'autorisation de renouvellement en date du 27 juin 2016 n'est pas prorogée.

ARTICLE 4 : La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée à la transmission d'une déclaration sur l'honneur attestant de la conformité de l'établissement ou du service aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement.

ARTICLE 5 : Cette autorisation est caduque en l'absence d'ouverture au public dans un délai de 4 mois à compter de sa date de notification.

ARTICLE 6 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, par

rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente, conformément à l'article L 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ARTICLE 7 : En vertu de l'article L 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, l'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité compétente.

ARTICLE 8 : La présente décision sera notifiée sous pli recommandé avec demande d'avis de réception au représentant légal du gestionnaire.

ARTICLE 9 : Le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Orléans, le 28 février 2022
Pour La Préfète et par délégation,
Le Directeur départemental
de l'emploi, du travail et des solidarités
Signé : Géraud TARDIF

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète du Loiret**, Secrétariat général pour les affaires régionales, 181 rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;

un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministres) concerné(s)**;

un **recours contentieux**, en saisissant le : Tribunal **Administratif**, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours

accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

DDETS 45

45-2022-02-28-00004

décision portant extension de capacité du
centre provisoire d'hébergement du Loiret géré
par l'association Imanis

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS**

**DECISION PORTANT EXTENSION
DE CAPACITÉ DU CENTRE PROVISOIRE D'HEBERGEMENT DU LOIRET
GERE PAR L'ASSOCIATION IMANIS**

La Préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.312-1, L.313-1 à L.313-9, L.314, D.313-2 ;

VU l'arrêté en date du 1er avril 2021 portant délégation de signature de la préfète du Loiret à Monsieur Géraud TARDIF, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Loiret ;

VU le plan quinquennal pour le logement d'abord et le sans-abrisme 2018-2022 ;

VU l'arrêté préfectoral du 23 septembre 2019 portant création d'un centre d'accueil provisoire d'hébergement (CPH) dans le département du Loiret géré par l'association IMANIS ;

VU la demande présentée par l'association IMANIS en date du 31 janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs et besoins sociaux fixés par le cahier des charges annexé à l'instruction NOR : INTV2131420J du 18 octobre 2021 relative à la création de 800 nouvelles places de centres provisoires d'hébergement ;

CONSIDÉRANT que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le CASF et prévoit les démarches d'évaluation et les systèmes d'information respectivement prévus aux [articles L. 312-8 et L. 312-9](#) du CASF ;

CONSIDÉRANT que le projet présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le montant de la dotation régionale limitative ;

CONSIDÉRANT que le projet d'extension constitue une extension de moins de 30 % de la capacité initiale, dont l'autorisation ne nécessite pas la mise en œuvre de la procédure d'appel à projets mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDÉRANT la note de la direction de l'asile du Ministère de l'intérieur, en date du 10 février 2022, validant l'extension de 6 places du CPH du Loiret géré par IMANIS ;

DECIDE

ARTICLE 1er : L'association IMANIS est autorisée à étendre la capacité du centre provisoire d'hébergement du Loiret par une extension non importante de 6 places, dès la transmission d'une déclaration sur l'honneur attestant de la conformité de l'établissement ou du service aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement. La capacité autorisée totale est ainsi portée de 20 places à 26 places mixtes.

ARTICLE 2 : Cette opération sera enregistrée au Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux (FINESS):

- Numéro de SIRET de l'entité juridique de rattachement : 398 654 178 00035
- Numéro FINESS de l'association : 450010798

- Code catégorie d'établissement : [442] Centre provisoire d'hébergement (CPH)
- Code discipline d'équipement : [922] Accueil temporaire d'urgence pour adultes et familles
- Code mode de fonctionnement : [18] Hébergement de nuit éclaté
- Code clientèle : [827] personnes et familles réfugiées

ARTICLE 3 : En application de l'article L.313-5 du code de l'action sociale et des familles, la durée de validité de l'autorisation initiale n'est pas prorogée.

ARTICLE 4 : La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée à la transmission d'une déclaration sur l'honneur attestant de la conformité de l'établissement ou du service aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement.

ARTICLE 5 : Cette autorisation est caduque en l'absence d'ouverture au public dans un délai de 4 mois à compter de sa date de notification.

ARTICLE 6 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente, conformément à l'article L 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ARTICLE 7 : En vertu de l'article L 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, l'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité compétente.

ARTICLE 8 : La présente décision sera notifiée sous pli recommandé avec demande d'avis de réception au représentant légal du gestionnaire.

ARTICLE 9 : Le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Orléans, le 28 février 2022
Pour La Préfète et par délégation,
Le Directeur départemental
de l'emploi, du travail et des solidarités
Signé : Géraud TARDIF

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète du Loiret**, Secrétariat général pour les affaires régionales, 181 rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;

un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministres) concerné(s)**;

un **recours contentieux**, en saisissant le : Tribunal **Administratif**, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

DDT 45

45-2022-03-03-00001

Arrêté inter-préfectoral Barrage étang du
Château.pdf

ARRÊTÉ INTER-PREFECTORAL
portant classement au titre de l'article R.214-112 du Code de l'environnement
du barrage de l'Etang du CHATEAU
situé sur le territoire des communes de BLENEAU et CHAMPOULET

La préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur

Le Préfet de l'Yonne
Chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles R.214-112 à R.214-132 ;

VU le code civil, et notamment ses articles 1240, 1241, 1242, 1244 portant sur la responsabilité du propriétaire d'un ouvrage ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques ;

VU l'arrêté ministériel du 21 mai 2010 définissant l'échelle de gravité des événements ou évolutions concernant un barrage ou une digue ou leur exploitation et mettant en cause ou étant susceptibles de mettre en cause la sécurité des personnes ou des biens et précisant les modalités de leur déclaration ;

VU l'arrêté ministériel du 17 mars 2017 précisant les modalités de détermination de la hauteur et du volume des barrages et ouvrages assimilés aux fins du classement de ces ouvrages en application de l'article R.214-112 du code de l'environnement ;

VU l'arrêté ministériel du 06 août 2018 fixant des prescriptions techniques relatives à la sécurité des barrages ;

VU le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM préfète de la Région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

VU le décret du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PREVOST préfet de l'Yonne ;

VU le décret du 26 mars 2021 nommant M. Benoît LEMAIRE secrétaire général de la préfecture du Loiret,

VU le décret du 22 septembre 2020 nommant Mme Dominique YANI secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2021 portant délégation de signature de M. Benoît LEMAIRE, secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/SAPPIE/BCAAT/2021/0095 du 5 mai 2021 portant délégation de signature à Madame Dominique YANI, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

VU l'arrêté inter-préfectoral n°PREF-DCPP-2013-0037 du 15 février 2013 portant complément à l'autorisation reconnue au titre de l'article L.214-6 du code de l'environnement du barrage de la Cahauderie et du barrage du Château ;

VU l'arrêt en conseil du Roi en dates des 28 janvier et 05 février 1604, l'achat du canal par l'État en date du 6 août 1860 et les plans : profils en long et itinéraire du canal de Briare en 1899 ;

VU le rapport d'auscultation transmis le 18 mai 2021 couvrant la période juillet 2019 – décembre 2020

VU l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST) de l'Yonne du 2 décembre 2021 ;

CONSIDERANT les caractéristiques géométriques du barrage au sens de l'article R.214-112 du code de l'environnement : 6,15 mètres de hauteur (H) au-dessus du terrain naturel pour une retenue d'un volume (V) égal à 0,29 millions de m³, soit $H^2V^{1/2} = 20,37$;

CONSIDERANT que les conclusions du rapport d'auscultation susvisé préconise de mettre en place un dispositif d'auscultation complémentaire ;

CONSIDERANT l'avis favorable du 09 septembre 2021 émis par le pétitionnaire sur le projet du présent arrêté qui lui a été transmis ;

SUR proposition des directeurs départementaux des territoires de l'Yonne et du Loiret,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Objet de l'arrêté

Le présent arrêté fixe les prescriptions au titre de la sécurité des ouvrages hydrauliques pour le barrage de l'étang du Château situés sur les communes de Champoulet (45) et de Bléneau (89).

ARTICLE 2 : Responsable de l'ouvrage et autorités compétentes

En sa qualité de responsable de l'ouvrage, l'établissement public administratif Voies Navigables de France (VNF) met en œuvre, dans les délais définis, l'ensemble des prescriptions édictées par le présent arrêté. Il est désigné « l'exploitant » dans la suite du présent arrêté.

En sa qualité de coordonnateur, le préfet responsable de la sécurité de l'ouvrage est le préfet du Loiret.

Le service de contrôle territorialement compétent est la DREAL Centre-Val de Loire : il est désigné SCSOH – Service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques dans la suite du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Abrogation

L'arrêté inter-préfectoral n°PREF-DCPP-2013-0037 du 15 février 2013 portant complément à l'autorisation reconnue au titre de l'article L.214-6 du code de l'environnement des barrages de la Cahauderie et du Château est abrogé.

ARTICLE 4 : Classement de l'ouvrage

Compte tenu de ses caractéristiques géométriques :

H : hauteur au-dessus du terrain naturel	6,15 mètres
V : Capacité de la retenue à la cote RN	0,29 millions de m ³
$H^2V^{1/2}$	20,37

Le barrage du CHATEAU relève de la classe C-a au titre des dispositions de l'article R.214-112 du code de l'environnement

TITRE 1 : RÈGLES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ET À LA SÛRETÉ DE L'OUVRAGE

ARTICLE 5 : Dossier d'ouvrage et registre

En application de l'article R.214-122 du Code de l'environnement, l'exploitant établit ou fait établir :

- un dossier technique regroupant tous les documents relatifs à l'ouvrage, permettant d'avoir une connaissance la plus complète possible de sa configuration exacte, de sa fondation, de ses ouvrages annexes, de son environnement hydrologique, géomorphologique et géologique ainsi que de son exploitation depuis sa mise en service.
L'exploitant transmet au préfet (copie SCSOH) la liste des pièces constituant le dossier de l'ouvrage à chaque mise à jour significative ;
- un registre sur lequel sont inscrits les principaux renseignements relatifs aux travaux, à l'exploitation, à la surveillance, à l'entretien de l'ouvrage et de son dispositif d'auscultation, aux conditions météorologiques et hydrologiques exceptionnelles et à l'environnement de l'ouvrage. Le registre est renseigné régulièrement.

L'exploitant tient à jour ces documents, les conserve de façon qu'ils soient accessibles et utilisables en toutes circonstances et les tient à la disposition du service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques.

ARTICLE 6 : Exploitation et surveillance

En application des articles R.214-122 à R.214-125 du Code de l'environnement, l'exploitant surveille et entretient son ouvrage et ses dépendances. Il procède notamment à des vérifications du bon fonctionnement des organes de sécurité et à des visites techniques approfondies de l'ouvrage qui sont effectuées au moins une fois dans l'intervalle de deux rapports de surveillance (article 7 du présent arrêté).

Pour formaliser ces actions, l'exploitant établit ou fait établir un document décrivant l'organisation mise en place pour assurer l'exploitation de l'ouvrage, son entretien et sa surveillance en toutes circonstances, notamment les vérifications et visites techniques approfondies, le dispositif d'auscultation, les moyens d'information et d'alerte de la survenance de crues.

L'exploitant tient à jour ce document, le conserve de façon qu'il soit accessible et utilisable en toutes circonstances et le tient à la disposition du SCSOH.

L'exploitant du barrage veille à ce que les dispositions pour la gestion et la surveillance de l'ouvrage en toutes circonstances telles que mentionnées dans les consignes écrites, soient connues et respectées des personnels intervenant sur l'ouvrage.

ARTICLE 7 : Rapports périodiques

En application des articles R.214-122 à R.214-126 du Code de l'environnement, l'exploitant établit ou fait établir un rapport de surveillance périodique comprenant la synthèse des renseignements figurant dans le registre prévu à l'article 5 du présent arrêté et celle des constatations effectuées lors des vérifications et visites techniques approfondies. Il est intégré au dossier de l'ouvrage.

L'ouvrage est doté d'un dispositif d'auscultation. Un rapport d'auscultation sera établi périodiquement par un organisme agréé conformément aux dispositions des articles R.214-129 à R.214-132 du Code de l'environnement. Le rapport fournit un avis sur le comportement de l'ouvrage et un engagement du gestionnaire sur les éventuelles mesures à prendre pour améliorer la sécurité, avec un échéancier de réalisation. Il est intégré au dossier de l'ouvrage.

Afin de tenir compte des conclusions du bureau d'études qui a réalisé le rapport d'auscultation susvisé, le prochain rapport d'auscultation est transmis avant le 31/03/2024.

Les rapports de surveillance, de visite technique approfondie et d'auscultation sont transmis au préfet (copie SCSOH) dans le mois suivant leur signature.

ARTICLE 8 : Périodicités et échéances

En application du présent arrêté, les documents sont à transmettre au service de contrôle suivant les échéances et périodicités suivantes :

Document	Rapport de surveillance	Rapport de visite technique approfondie	Rapport d'auscultation
Échéance du prochain rapport	31/03/2024 (Période couverte : 2019-2023)	31/03/23	31/03/2024 Période couverte : 2021-2023
Périodicité	5 ans	A minima une visite approfondie entre chaque rapport de surveillance	5 ans

ARTICLE 9 : Événement important pour la sûreté hydraulique (EISH)

Tout événement ou évolution concernant le barrage ou son exploitation et mettant en cause ou susceptible de mettre en cause, y compris dans des circonstances différentes de celles de leur occurrence, la sécurité des personnes ou des biens est à déclarer, dans les meilleurs délais, au préfet (copie SCSOH).

Toute déclaration est accompagnée d'une proposition de classification selon le niveau de gravité défini par l'arrêté ministériel du 21 mai 2010 susvisé. En fonction du niveau de la gravité qu'il constate, le préfet peut demander à l'exploitant un rapport sur l'événement.

En outre, une visite technique approfondie est effectuée à l'issue de tout événement ou évolution déclaré en application de l'alinéa précédent et susceptible de provoquer un endommagement de l'ouvrage.

TITRE 2 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 10 : Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent strictement réservés.

ARTICLE 11 : Sanctions

En cas de non-respect des dispositions du présent arrêté, et indépendamment des poursuites pénales qui pourraient être engagées, il pourra être pris à l'encontre de l'exploitant du barrage les mesures de police prévues à l'article L.171-8 du code de l'environnement.

ARTICLE 12 : Publication

Le présent arrêté est notifié à Voies Navigables de France, responsable de l'ouvrage.

Un extrait du présent arrêté est affiché en mairies de Bléneau et Champoulet, pendant une durée minimale d'un mois.

Une copie du présent arrêté sera communiquée au Directeur départemental des territoires de l'Yonne.

Une copie du présent arrêté sera communiquée aux directeurs régionaux de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté et de Centre-Val de Loire.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs, ainsi que sur le site internet des préfectures, pendant une durée minimale d'un an.

ARTICLE 14 : Exécution

- M. le Secrétaire général de la préfecture de l'Yonne,
 - M. le Secrétaire général de la préfecture du Loiret,
 - M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Bourgogne-Franche-Comté,
 - M. Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre – Val de Loire
 - M. le Directeur départemental des territoires de l'Yonne,
 - M. le Directeur départemental des territoires du Loiret,
 - M. les Maires des communes de Bléneau et Champoulet,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Auxerre, le 21 février 2022

Le Préfet,
signé : Henri PRÉVOST

Fait à Orléans, le 3 mars 2022

La Préfète
Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire général
Signé : Benoît LEMAIRE

RECOURS CONTENTIEUX

Conformément à l'article L.181-17 du code de l'environnement, cette décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée, selon les dispositions de l'article R.181-50 du code de l'environnement, au Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS :

- Par le bénéficiaire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ;
- Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L.181-3 du code de l'environnement, dans un délai de quatre mois à compter de la publication de la décision sur le site internet de la préfecture ou de l'affichage en mairie (s) de l'acte, dans les conditions prévues à l'article R.181-44 de ce même code. Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr

RECOURS ADMINISTRATIF

Dans un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision pour le pétitionnaire ou de sa publication pour les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L.181-3 du code de l'environnement, les recours administratifs suivants peuvent être présentés :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret, Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau de la coordination administrative 181 rue de Bourgogne, 45042 ORLEANS CEDEX,
- un recours hiérarchique, adressé à Mme Le Ministre de la Transition Écologique - Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature - Direction de l'Eau et de la Biodiversité, Tour Pascal A et B, 92055 LA DEFENSE CEDEX.

Le recours administratif prolonge de deux mois les délais de recours contentieux prévus par l'article R.181-50 du code de l'environnement.

DDT 45

45-2022-02-25-00004

Arrêté modificatif concernant les prélèvements
dans le cours d'eau Bec d'Able

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE EAU, ENVIRONNEMENT ET FORET

Arrêté préfectoral modificatif
portant autorisation environnementale
au titre de l'article L.181-1 et suivants du Code de l'environnement
relatif au renouvellement de l'autorisation des prélèvements dans le cours d'eau
« Bec d'Able » pour l'irrigation agricole pour la période 2017-2027

La préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.181-1 et suivants ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.2122-1 et suivants ;

VU l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale ;

VU le décret n° 2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale ;

VU le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM préfète de la Région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

VU le décret du 26 mars 2021 nommant M. Benoît LEMAIRE secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

VU le décret n°2021-795 du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse ;

VU le décret n° 2021-1000 du 30 juillet 2021 portant diverses dispositions d'application de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique et de simplification en matière d'environnement ;

VU l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié ;

VU l'arrêté ministériel du 28 novembre 2007 fixant les prescriptions générales applicables aux installations, ouvrages, travaux ou activités soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 3.1.2.0 (2°) de la nomenclature annexée au tableau de l'article R. 214-1 du code de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2021 portant délégation de signature de M. Benoît LEMAIRE, secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

VU le SDAGE du Bassin Loire-Bretagne approuvé le 18 novembre 2015 ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2017 autorisant les irrigants du Bec d'Able à prélever dans le Bec d'Able pour l'irrigation de leurs cultures, pour la période 2017-2027 ;

CONSIDÉRANT que les pétitionnaires ont changé ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires du Loiret ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Pétitionnaires autorisés

La liste des pétitionnaires de l'article 1 de l'arrêté du 26 janvier 2017 a évolué suite à des changements d'adresse ou de reprise d'exploitation. Les pétitionnaires, inscrits au tableau joint en annexe, sont autorisés à prélever de l'eau dans les cours d'eau et/ou canaux pour l'irrigation de leurs cultures, au titre de la rubrique suivante de la nomenclature :

Rubrique	Intitulé	Régime
1.2.1.0	À l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, prélèvements et installations et ouvrages permettant le prélèvement, y compris par dérivation, dans un cours d'eau, dans sa nappe d'accompagnement ou dans un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe : 1° D'une capacité totale maximale supérieure ou égale à 1 000 m ³ /heure ou à 5 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau ;	Autorisation

ARTICLE 2 : Les articles 2 à 25 de l'arrêté du 26 janvier 2017 restent inchangés.

ARTICLE 3 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture du Loiret, le directeur départemental des territoires du Loiret, le maire de la commune de SULLY-SUR-LOIRE, le chef du service départemental du Loiret de l'Office Français de la Biodiversité, le Lieutenant Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie du Loiret, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture du Loiret et inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du département concerné.

Fait à Orléans, le 25 février 2022

Pour la préfète et par délégation
Le secrétaire général,

signé
Benoît LEMAIRE

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à : Mme la Préfète du Loiret, Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau de la coordination administrative - 181 rue de Bourgogne, 45042 ORLEANS CEDEX,

- un recours hiérarchique adressé à Mme la Ministre de la Transition Écologique - Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature - Direction de l'Eau et de la Biodiversité, Tour Pascal A et B, 92055 LA DEFENSE CEDEX

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif - 28, rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cédex 1

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr

ANNEXE

à l'arrêté portant autorisation de renouvellement des prélèvements dans le BEC D'ABLE 2022 – 2027

IRRIGANT			Lieu de prélèvement			Prélèvements autorisés			
N°	Nom - Prénom	Adresse	Commune	Références cadastrales	Rivière	Débit maximum autorisé (m³/h)	Débit maximum moyen/24 h (m³/h)	Volume maximum annuel (m³)	Débit réservé (L/s)
1	BRIAIS Patrick	Moulin de Remours 45600 SULLY SUR LOIRE	Sully sur Loire	AV 227	Bec d'Able	80	54	45 000	50
2	GAEC DE LA BATE (GIRARD Benoît)	300, route du Menneroy 45460 BRAY EN VAL	Sully sur Loire	AV 366	Bec d'Able	65	44	47 000	50
3	GAEC LEFAUCHEUX (LEFAUCHEUX Jean-Louis)	L'Epine 45600 SULLY SUR LOIRE	Sully sur Loire	AW 112	Bec d'Able	45	30	40 000	50
4	LUTTON Hervé	23, rue de Gâtinais 45600 SAINT PERE SUR LOIRE	Sully sur Loire	AV 11	Bec d'Able	75	50	55 000	50
5	FOUCHER Florian	Montscouèche 45600 SULLY SUR LOIRE	Sully sur Loire	AV 233	Bec d'Able	50	30	27 000	50
6	BEGUIN Laurent	Plaine du Port à Chambert 45600 SULLY SUR LOIRE	Sully sur Loire	AW 119	Bec d'Able	50	43	30 000	50

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du
Loiret

45-2022-03-11-00003

PREFET ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE
OUEST - AP portant dérogation exceptionnelle à
titre temporaire à l'interdiction de circulation à
certaines périodes des véhicules de transport de
marchandises de plus de 7,5 tonnes de PTAC
dans le cadre de la gestion d'une épidémie
d'IAHP



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
OUEST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
État-major interministériel de zone**

**ARRÊTÉ N° 22-05
portant dérogation exceptionnelle à titre temporaire
à l'interdiction de circulation à certaines périodes
des véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes de PTAC
dans le cadre de la gestion d'une épidémie d'Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)**

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment ses articles R.122-1 et suivants ;

Vu le Code de la route, notamment son article R. 411-18 ;

Vu le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 avril 2021 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes, notamment son article 5-I ;

Vu l'arrêté de la préfecture de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest du 24 décembre 2021 portant dérogation générale exceptionnelle à titre temporaire à l'interdiction de circulation, à certaines périodes, des véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes de PTAC, indispensables dans la gestion de la crise Influenza aviaire hautement pathogène ;

Considérant le caractère extrêmement contagieux et grave de l'Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) ;

Considérant la situation très évolutive de l'épizootie d'IAHP démontrant actuellement une circulation active du virus dans les départements de la Vendée, de la Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire, et la nécessité de prendre des mesures exceptionnelles de lutte ;

Considérant que les retards d'approvisionnement, en matériels, matériaux, produits ou véhicules indispensables à la gestion des foyers de contamination à l'IAHP, peuvent avoir des conséquences sanitaires ou économiques préjudiciables au regard du caractère exponentiel des épizooties de ce type ;

Considérant qu'il y a lieu de faciliter, la continuité des actions de lutte y compris le week-end, et par conséquent, la circulation des véhicules transportant les matériels, matériaux, produits ou véhicules nécessaires au dépeuplement de volailles en élevages ou sur sites dédiés dans le cadre de mesures ordonnées par l'État ;

Sur proposition de l'État-major interministériel de zone :

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes de PTAC, en charge ou en retour à vide, transportant des matériels, matériaux, produits ou véhicules nécessaires au dépeuplement de volailles en élevages ou sur sites dédiés, dans le cadre de mesures ordonnées par l'État, est exceptionnellement autorisée, dans les départements de la zone de défense et de sécurité Ouest, du samedi 12 mars à 22 h 00 au dimanche 13 mars à 22 h 00.

ARTICLE 2 : Les conducteurs des véhicules doivent pouvoir justifier de la conformité du transport effectué au titre des dispositions de la présente dérogation en cas de contrôle. Les justificatifs doivent être fournis aux agents de contrôle et se trouver à bord du véhicule, ou être immédiatement accessibles s'ils sont dématérialisés.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de zone de défense et de sécurité Ouest :

- les préfets des départements de la zone de défense et de sécurité Ouest,
- les directeurs départementaux des territoires (et de la mer),
- les directeurs départementaux de la sécurité publique,
- les commandants des groupements départementaux de gendarmerie.

Fait à Rennes, le 11 mars 2022

Le Préfet de la zone de défense et sécurité
Signé
Emmanuel BERTHIER

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le tribunal administratif de Rennes qui peut être saisi via l'application Télérecours accessible par le site <https://www.telerecours.fr>. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet de zone. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du
Loiret

45-2022-03-14-00002

Arrêté manifestations sportives 2022.odt

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT INTERDICTION DES CONCENTRATIONS OU
MANIFESTATIONS SPORTIVES SUR LES ROUTES À GRANDE CIRCULATION DU
LOIRET A CERTAINES PÉRIODES DE L'ANNÉE 2022**

La préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu le Code de la Route, et notamment ses articles L 110-3 et R 411-27,

Vu le Code du Sport et notamment ses articles R 331-6, R 331-17, R 331-18 et R 331-33,

Vu le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, préfète de la région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret,

Vu le décret n° 2010-578 du 31 mai 2010 modifiant le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009, fixant la liste des routes à grande circulation,

Vu l'arrêté interministériel du 20 décembre 2021 portant interdiction des concentrations ou manifestations sportives sur les routes à grande circulation à certaines périodes de l'année 2022,

Vu la fiche de précisions du 3 février 2022 du ministre de l'Intérieur et du ministre délégué auprès de la ministre de la Transition Écologique, chargé des Transports, relative aux calendriers et plans de circulation routière pour l'année 2022,

Vu la consultation de la commission chargée de définir les modalités d'application du Plan « Primevère » dans le Loiret en 2022,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 mars 2022 fixant le calendrier de mise en œuvre du plan « Primevère » dans le Loiret en 2022,

Sur proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, Chef de projet sécurité routière,

ARRETE

ARTICLE 1: Pour l'année 2022, les axes du Loiret classés dans la catégorie des routes à grande circulation (RGC), tels que fixés par le décret n° 2010-578 du 31 mai 2010, modifiant le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009, et dont la liste est annexée au présent arrêté,

sont interdits aux épreuves et compétitions sportives aux dates suivantes :

PERIODES	DATES D'APPLICATION
VACANCES DE PRINTEMPS, PÂQUES	vendredi 15 avril
	samedi 16 avril
	dimanche 17 avril
	lundi 18 avril
ASCENSION, PENTECÔTE	mercredi 25 mai
	jeudi 26 mai
	dimanche 29 mai
	vendredi 3 juin
	samedi 4 juin
	lundi 6 juin
VACANCES D'ÉTÉ	samedi 2 juillet
	vendredi 8 juillet
	samedi 9 juillet
	dimanche 10 juillet
	samedi 16 juillet
	dimanche 17 juillet
	vendredi 29 juillet
	samedi 30 juillet
	samedi 13 août
	vendredi 19 août
	samedi 20 août
	dimanche 21 août
	vendredi 26 août
	samedi 27 août

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté conjoint du Ministre de l'Intérieur et de la Ministre de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement du 20 décembre 2010, portant interdiction de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives, il pourra être dérogé, au cas par cas, aux interdictions rappelées dans le présent arrêté, sur les routes du Loiret classées à grande circulation, sous réserve que les conditions de circulation et de sécurité routière le permettent.

ARTICLE 3 :

M. le Secrétaire Général de la Préfecture,
M le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, Chef de projet sécurité routière,
M. le Sous-Préfet de Montargis,
Mme la Sous-Préfète de Pithiviers,
M. le Directeur Départemental des Territoires,
M. le Président du Conseil Départemental,
M. le Commissaire Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
M. le Général, Commandant la Région de Gendarmerie du Centre-Val de Loire, commandant le
Groupement de Gendarmerie du Loiret,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil
des Actes Administratifs de la Préfecture du Loiret.

Fait à Orléans le, 14 mars 2022
La Préfète de la région Centre Val-de Loire,
Préfète du Loiret
Signé : Régine ENGSTRÖM

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à : Mme la Préfète du Loiret
Service de la Coordination Interministérielle, Mission Affaires Générales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant : le Tribunal Administratif – 28, rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du
Loiret

45-2022-03-08-00001

Arrêté préfectoral modificatif portant évolution
de la composition départementale de la sécurité
des transports de fonds du Loiret

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL MODIFICATIF
PORTANT EVOLUTION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE
DE LA SÉCURITÉ DES TRANSPORTS DE FONDS DU LOIRET**

La préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles R. 133-1 et suivants,

VU le Code de la sécurité intérieure, et notamment son article D. 613-87,

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU le décret du 10 février 2021 portant nomination de Mme Régine ENGSTRÖM en qualité de préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret,

VU l'arrêté du 8 décembre 2021 portant délégation de signature à M. Franck BOULANJON, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret,

VU l'arrêté du 12 juillet 2017 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives dans la convention collective nationale du commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie (NOR : MTRT1706808A),

VU l'arrêté du 3 octobre 2017 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives dans la convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport (NOR : MTRT1714230A),

VU l'arrêté du 5 octobre 2017 fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives dans la convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport (NOR : MTRT1705174A),

VU l'arrêté du 8 novembre 2017 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives dans la convention collective nationale des grands magasins et des magasins populaires (NOR : MTRT1714491A),

VU la décision datée du 15 février 2018 relative à la liste des organisations syndicales représentatives au niveau départemental et interprofessionnel de la région Centre-Val de Loire,

VU l'arrêté du 19 décembre 2016 portant renouvellement de la composition de la commission départementale de la sécurité des transports de fonds du Loiret et l'arrêté modificatif du 19 décembre 2018,

CONSIDÉRANT le départ de M. Vincent MONNIER, chef d'agence Brink's Orléans et Tours à Orléans, remplacé dans ses fonctions par M. Luc MAECKELBERG, qui a donné son accord pour siéger à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds ;

SUR la proposition de Madame la Directrice des sécurités ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La composition de la commission départementale de la sécurité des transports de fonds est modifiée comme suit :

« f) Représentants des entreprises de transport de fonds :

Monsieur Sébastien DAYRE, titulaire, inspecteur de sécurité Brink's à Paris
Monsieur Luc MAECKELBERG, suppléant, chef d'agence Brink's Orléans et Tours à Orléans
Monsieur André AZEVEDO, titulaire, directeur de l'agence Loomis à Orléans
M. Eric LEJEUNE, suppléant, responsable transports Loomis à Orléans. »

Le reste sans changement.

Article 2 : Les membres de la commission départementale de la sécurité des transports de fonds sont nommés pour trois années renouvelables.

Article 3 : Madame la Directrice des Sécurités est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret et dont une copie sera notifiée à chacun des membres de la commission départementale de la sécurité des transports de fonds.

Fait à Orléans, le 8 mars 2022

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur de cabinet,

signé : Franck BOULANJON

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à : Mme la Préfète du Loiret – Direction des Sécurités – Bureau de la Sécurité Publique - 181, rue de Bourgogne - 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un recours hiérarchique, adressé à M. le Ministre de l'Intérieur - Place Beauvau - 75800 Paris cedex 08;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant : le Tribunal Administratif - 28, rue de la Bretonnerie - 45057 ORLEANS CEDEX 1.

- Le Tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du
Loiret

45-2022-03-14-00001

Arrêté Primevère 2022.odt

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL FIXANT LE CALENDRIER 2022 DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN
« PRIMEVÈRE » DANS LE DÉPARTEMENT DU LOIRET**

La préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R 411-5 et R 411-8,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, préfète de la région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret,

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2021, relatif aux interdictions complémentaires de circulation des véhicules de transport de marchandises pour l'année 2022,

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2021, relatif aux journées d'interdiction de transports en commun d'enfants par des véhicules affectés au transport en commun de personnes pour l'année 2022,

Vu la fiche de précisions du 3 février 2022 du ministre de l'Intérieur et du ministre délégué auprès de la ministre de la Transition Écologique, chargé des Transports, relative aux calendriers et plans de circulation routière pour l'année 2022,

Vu la consultation de la commission chargée de définir les modalités d'application du Plan « Primevère » dans le Loiret en 2022,

Sur proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, Chef de projet sécurité routière,

A R R E T E

ARTICLE 1: Le calendrier du Plan « Primevère » fixe les dates auxquelles, en raison de l'intensité attendue du trafic routier, il y a lieu d'exercer une surveillance renforcée du réseau afin d'assurer un bon écoulement de la circulation et d'améliorer la sécurité des usagers de la route.

Pour l'année 2022, le calendrier d'application du plan « Primevère » dans le département du Loiret, est établi comme suit :

PERIODES	DATES D'APPLICATION	HORAIRES
VACANCES DE PRINTEMPS, PÂQUES,	Vendredi 15 avril	de 14 h à 19 h
	Samedi 16 avril	de 08 h à 17 h
	Lundi 18 avril	de 14 h à 21 h

ASCENSION et PENTECÔTE	Mercredi 25 mai	de 14 h à 19 h
	Jeudi 26 mai	de 08 h à 15 h
	Dimanche 29 mai	de 14 h à 21 h
	Vendredi 3 juin	de 14 h à 20 h
	Samedi 4 juin	de 08 h à 12 h
	Lundi 6 juin	de 14 h à 21 h
VACANCES d'ÉTÉ	Vendredi 1er juillet	de 08 h à 19 h
	Samedi 2 juillet	de 06 h à 13 h
	Vendredi 8 juillet	de 08 h à 21 h
	Samedi 9 juillet	de 07 h à 15 h
	Mercredi 13 juillet	De 15 h à 20 h
	Vendredi 15 juillet	de 08 h à 20 h
	Samedi 16 juillet	de 06 h à 15 h
	Dimanche 17 juillet	de 14 h à 21 h
	Vendredi 22 juillet	de 08 h à 21 h
	Samedi 23 juillet	de 06 h à 15 h
	Dimanche 24 juillet	de 14 h à 21 h
	Vendredi 29 juillet	de 07 h à 22 h
	Samedi 30 juillet	de 05 h à 16 h
	Dimanche 31 juillet	de 10 h à 20 h
	Vendredi 5 août	de 08 h à 20 h
	Samedi 6 août	de 06 h à 15 h
	Dimanche 7 août	de 14 h à 20 h
	Vendredi 12 août	de 14 h à 20 h
	Samedi 13 août	de 10 h à 20 h
	Dimanche 14 août	de 10 h à 22 h
	Lundi 15 août	de 11 h à 19 h
	Vendredi 19 août	de 11 h à 20 h
	Samedi 20 août	de 10 h à 20 h
	Dimanche 21 août	de 10 h à 21 h
Lundi 22 août	de 11 h à 19 h	
Vendredi 26 août	de 13 h à 19 h	
Samedi 27 août	de 14 h à 19 h	
Dimanche 28 août	de 14 h à 21 h	
VACANCES DE TOUSSAINT et 11 NOVEMBRE	Vendredi 28 octobre	de 15 h à 19 h
	Samedi 29 octobre	de 08 h à 12 h
	Jeudi 10 novembre	de 15 h à 19 h
	Dimanche 13 novembre	de 14 h à 20 h
VACANCES DE NOËL	Lundi 2 janvier 2023	de 14 h à 20 h

Sont concernées les routes à grande circulation suivantes : **A 10, A 19, A 71, A 77, RD 2007, RD 2020, RD 2060, RD 2701, RD 2271.**

ARTICLE 2 : Les autorités chargées de la police de la circulation pourront, en fonction des conditions locales du trafic et de ses fluctuations, allonger ou réduire la durée des horaires définis ci-dessus.

ARTICLE 3 : En application de l'arrêté interministériel du 23 décembre 2021, pour les véhicules affectés au transport de marchandises d'un poids total autorisé en charge de plus de 7,5 tonnes et pour les véhicules assurant le transport de matières dangereuses, la circulation est interdite sur l'ensemble du réseau national **les samedis 16 juillet, 23 juillet, 30 juillet, 6 août, 13 août et 20 août 2022 de 7 h à 19 h.**

ARTICLE 4 : En application de l'arrêté interministériel du 23 décembre 2021, le transport en commun d'enfants effectué par des véhicules affectés au transport en commun de personnes est interdit sur l'ensemble du réseau routier et autoroutier, **les samedis 30 juillet et 6 août 2022 de 0 h à 24 h.**

ARTICLE 5 :

M. le Secrétaire Général de la Préfecture,
M. le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, Chef de projet sécurité routière,
M. le Sous-Préfet de Montargis,
Mme la Sous-Préfète de Pithiviers,
M. le Directeur Départemental des Territoires,
M. le Président du Conseil Départemental,
M. le Commissaire Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
M. le Général, Commandant la Région de Gendarmerie du Centre-Val de Loire, commandant le Groupement de Gendarmerie du Loiret,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Loiret.

Fait à Orléans le, 14 mars 2022

La Préfète de la région Centre Val-de Loire,
Préfète du Loiret
Signé : Régine ENGSTRÖM

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à : Mme la Préfète du Loiret
Service de la Coordination Interministérielle, Mission Affaires Générales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant : le Tribunal Administratif – 28, rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du
Loiret

45-2022-03-01-00003

Arrêté portant modification des statuts de la
Communauté de communes des Portes de
Sologne.

ARRÊTÉ
PORTANT MODIFICATION DES STATUTS DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DE SOLOGNE

La préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-4-4 I, L. 5211-17, L. 5211-20 et L. 5214-16 ;

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment ses articles 13, 16 et 65 ;

Vu le décret du 10 février 2021 portant nomination de Mme Régine ENGSTRÖM en qualité de préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Benoît LEMAIRE, Secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2006 modifié portant création de la Communauté de Communes du canton de la Ferté-Saint-Aubin ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 mai 2015 portant changement du nom de la Communauté de Communes du canton de la Ferté-Saint-Aubin et fixant la nouvelle dénomination : « Communauté de Communes des Portes de Sologne » ;

Vu la délibération n° 2021-07-124 du 23 novembre 2021 du conseil communautaire de la communauté de communes des Portes de Sologne proposant une révision complète des statuts afin de prendre en compte différentes modifications :

Vu les délibérations concordantes des conseils municipaux des communes de Ardon (n° 2022-007 du 18 janvier 2022), de Jouy-le-Potier (n° 2021/12/09/09 du 9 décembre 2021), de La Ferté-Saint-Aubin (n° 2021-8-136 du 17 décembre 2021), de Ligny-le-Ribault (n° 2022-002 du 10 janvier 2022), de Marcilly en-Villette (n° 2021/89 du 16 décembre 2021), de Ménestreau-en-Villette (n° 2021/46 du 21 décembre 2021) et de Sennely (n° 2022-03 du 13 janvier 2022) approuvant la modification des statuts proposée ;

Considérant que la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique dispose :

- dans son article 13, que les compétences optionnelles et facultatives deviennent compétences supplémentaires,
- dans son article 16, que l'animation touristique est une compétence partagée entre les communes et les communautés de communes,
- dans son article 65, qui modifie l'article L.5211-4-4 I du CGCT, que dans un souci d'économie et d'efficacité les mutualisations, les groupements de commande et prestations de services sont encouragés entre les communes au sein d'un EPCI et même entre communes d'EPCI distincts ;

Considérant que la Communauté de communes des Portes de Sologne souhaite intégrer la compétence IRVE (Infrastructure de Recharge des Véhicules Électriques) au sein de ses compétences supplémentaires ;

Considérant que la Communauté de communes des Portes de Sologne attend que cette modification de statuts soit actée avant que son conseil communautaire définisse l'intérêt communautaire de certaines compétences ;

Considérant que les règles de majorité qualifiée prévues au code général des collectivités territoriales sont remplies ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : La modification des statuts de la communauté de communes des Portes de Sologne est approuvée.

ARTICLE 2 : Les statuts de la Communauté des communes des Portes de Sologne, en annexe, se substituent à ceux antérieurement en vigueur à la date de publication du présent arrêté ;

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Loiret, le président de la communauté de communes des Portes de Sologne et les maires des communes membres sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret, et dont une copie sera transmise au directeur régional des finances publiques du Loiret et de la région Centre-Val de Loire et à la présidente de l'association des maires du Loiret.

A Orléans, le 1^{er} mars 2022

La préfète
Pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général,

Signé : Benoît LEMAIRE

NB : Délais et voies de recours (application du livre IV du code des relations entre le public et l'administration et des articles R421 - 1 et R421 - 2 du code de justice administrative
Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Madame la Préfète de la Région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret, 181 rue de Bourgogne - 45042 - Orléans Cedex 1 ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales 72 rue de Varenne – 75007 PARIS Cedex ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

- soit un recours contentieux, adressé à Mme la Présidente du Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45000 – Orléans

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du
Loiret

45-2022-03-02-00001

Arrêté modifiant l'arrêté modifié du 9 décembre
2020 portant nomination des membres des
commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales
dans les communes du département

**ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ MODIFIÉ DU 9 DÉCEMBRE 2020
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
CHARGÉES DE LA RÉGULARITÉ DES LISTES ÉLECTORALES
DANS LES COMMUNES DU DÉPARTEMENT**

La préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, préfète de la Région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 mai 2021 portant délégation de signature à Monsieur Benoît LEMAIRE, secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

VU l'arrêté préfectoral modifié du 9 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département ;

VU les propositions de modification formulées par les maires du Loiret ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier l'arrêté susvisé afin de tenir compte des propositions susvisées ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'annexe de l'arrêté préfectoral modifié du 9 décembre 2020 fixant les membres des commissions de contrôle est remplacée par le tableau figurant en annexe.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Loiret et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le 2 mars 2022

**La préfète,
pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général,**

Signé : Benoît LEMAIRE

~~~~~

COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS  
ET COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L. 19 VII

| COMMUNE                   | CONSEILLER MUNICIPAL                                                                                | DÉLÉGUÉ DE L' ADMINISTRATION                                                                    | DÉLÉGUÉ DU TRIBUNAL JUDICIAIRE                                                         |
|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| ADON                      | Mme CARUSO CHRISTIANE<br>Suppléant Mme LOPES SYLVIE                                                 | Mme MARDON ODILE<br>Suppléant Mme VILAINE GISELE                                                | M. ROJAN HENRI<br>Suppléant M. PARMISARI JEAN                                          |
| AILLANT-SUR-MILLERON      | M. NAUDIN GERARD<br>Suppléant M. FOUROT DIDIER                                                      | Mme PASQUET CHRISTINE<br>Suppléant Mme BOITIER DORINE                                           | M. LEFEVRE JEAN-LUC<br>Suppléant Mme FAUVET BRIGITTE                                   |
| ANDONVILLE                | Mme DURAND ép GODFRIN CATHERINE<br>Suppléant M. GUERTON FABIEN                                      | Mme RENARD LYDIE<br>Suppléant Mme ROUSSEL Ép GIRAUD LYDIE                                       | Mme PIOCHON ép. SEVESTRE Valérie<br>Suppléant M. SEVESTRE Denis                        |
| ARDON                     | M. VILLAR Marc<br>Suppléant Mme LEBLANC ép. TURBAT Anne-Marie                                       | M. LASNIER Guy<br>Suppléant M. CAPLAN François                                                  | Mme SARMULEJNO Janine<br>Suppléant Mme SORET Monique                                   |
| ASCHÈRES-LE-MARCHÉ        | Mme BODET FRANCOISE<br>Suppléant                                                                    | M. RIVA FRÉDÉRIC<br>Suppléant                                                                   | Mme SOUBIEUX Jannick<br>Suppléant                                                      |
| ASCOUX                    | Mme MONCHY Laurence<br>Suppléant Mme COTRET Christelle                                              | Mme TELLA Claudie<br>Suppléant Mme LECOQ Françoise                                              | M. TALAGRAND Jean-Pierre<br>Suppléant Mme BRASSEUR Janique                             |
| ATTRAY                    | Mme BRUNEAU LAURENCE<br>Suppléant Mme FERRIERE CAROLINE                                             | Mme GUERINEAU PATRICIA<br>Suppléant M. GARNIER GUILLAUME                                        | M. BRUNEAU Pascal<br>Suppléant Mme GAILLARD Virginie                                   |
| AUDEVILLE                 | Mme NAUDET BEATRICE<br>Suppléant                                                                    | M. CLOUZEAU PHILIPPE<br>Suppléant                                                               | M. JAMET CHRISTIAN<br>Suppléant                                                        |
| AUGERVILLE-LA-RIVIÈRE     | Mme BELOEIL MARIE-FREDERIQUE<br>Suppléant M. NOUZIER MICKAEL                                        | M. BRISMEUR LUC<br>Suppléant Mme LEFEBVRE Née LEFRANS MARIE-JEANNE                              | Mme MILLAR Née HILLENWECK CORINNE<br>Suppléant M. FROT JEAN-LUC                        |
| AULNAY-LA-RIVIÈRE         | M. BECHU THIERRY<br>Suppléant M. MURAT PIERRE                                                       | Mme POINCLOUX MARYSE<br>Suppléant Mme CLOUSEAU SOLANGE                                          | Mme LANNEAU VICTOIRE<br>Suppléant Mme BOUSSARD CHANTAL                                 |
| AUTRUY-SUR-JUINE          | Mme DOZIAS née CHARTEAU CATHERINE<br>Suppléant Mme RIVIERE CLAIRE                                   | Mme CITRON ÉPOUSE BERCHER FRANCINE<br>Suppléant Mme VIRON ÉPOUSE NERE ROSINE                    | Mme SUREAU épouse PINÇON Maryvonne<br>Suppléant Mme LUNO épouse LANGRY Marie-Christine |
| AUTRY-LE-CHÂTEL           | M. MARIOT GILLES<br>Suppléant Mme PARLE EMILIE                                                      | M. TESTARD RAYMOND<br>Suppléant Mme SCHNIDLER FABIENNE                                          | M. DION GILLES<br>Suppléant Mme GOSSELET épouse HERVY SYLVIE                           |
| AUVILLIERS-EN-GÂTINAIS    | M. HODNIK LOUIS<br>Suppléant Mme TRAM MELANIE                                                       | Mme FOURNIER LILANE<br>Suppléant Mme PORCU VIVIANE                                              | M. MARTIN ALAIN<br>Suppléant Mme POINTEAU FRANCOISE                                    |
| AUXY                      | M. FAUDET DAVID<br>Suppléant Mme BAILLARD FABIENNE                                                  | Mme MAMON NATHALIE<br>Suppléant Mme RISCH ANGELIQUE                                             | Mme ARCIERO Carolyn<br>Suppléant Mme TESTARD Véronique                                 |
| BACCON                    | Mme FAUCHER-LUCAS CELINE<br>Suppléant Mme CHAUVET CELINE                                            | M. GUDIN JEAN<br>Suppléant Mme GUISET EDWIGE                                                    | M. DEROUCK FREDERIC<br>Suppléant Mme LEMOULT CHRISTINE                                 |
| LE BARDON                 | Mme LHOTE épouse CHAMAILLARD Cécile Brigitte Madeleine<br>Suppléant M. COQUAND Antoine Pascal Marie | Mme PRUNIER épouse OLLIVIER Marie-Dominique Nicole Jeanne<br>Suppléant M. MONGIN Etienne Pierre | Mme ESQUIROL née<br>VALDENNAIRE Sophie<br>Suppléant M. GUILLET Vincent                 |
| BARVILLE-EN-GÂTINAIS      | M. DUVERGER CHRISTOPHE<br>Suppléant M. CARTIER OLIVIER                                              | Mme GANDRILLE LAURENCE<br>Suppléant                                                             | M. DUMA Claude<br>Suppléant M. LUTTON PATRICK                                          |
| BATILLY-EN-GÂTINAIS       | M. COLAS PATRICK<br>Suppléant M. TROUSSELLE DIDIER                                                  | Mme PICARD MARYSE<br>Suppléant Mme GIRARD MICHELINE                                             | M. SALIOT MICHEL<br>Suppléant Mme BERARD jocelyne                                      |
| BATILLY-EN-PUISAYE        | M. CHAPERON Philippe<br>Suppléant M. MARTIN DANIEL                                                  | M. JACOB Jacques<br>Suppléant M. Halima Daniel                                                  | Mme LAURIOUX Nicole<br>Suppléant M. JOLY CLAUDE                                        |
| BAULE                     | Mme VOIEMENT Aude<br>Suppléant M. BAMBERGER Arnaud                                                  | Mme DUBERNET Christiane<br>Suppléant M. LESPAGNOL Jean-Claude                                   | M. LOUIS Gérard<br>Suppléant M. GAUTHIER Bruno                                         |
| BAZOUCHES-LES-GALLERANDES | Mme MARTINS née TEIXEIRA FERNANDES ROSA<br>Suppléant M. PHELUT JEAN-MARC                            | M. CITRON JACQUES<br>Suppléant Mme ARNAULT née BOURGEOIS CLAUDIE                                | M. HOUDAS Jean-Paul<br>Suppléant Mme FLEUREAU-BOISSET Bernadette                       |
| BAZOUCHES-SUR-LE-BETZ     | M. LACOUR EMMANUEL<br>Suppléant M. CAILLAULT ALAIN                                                  | M. CLERINO MONIQUE<br>Suppléant M. BOULMIER-LECALEZ MICHEL                                      | M. PAULY FRANCIS<br>Suppléant Mme VAILLANT CHRISTIANE                                  |
| BEAUCHAMPS-SUR-HUILLARD   | M. COLLIN BERNARD<br>Suppléant M. DURAND CYRIL                                                      | M. GERMAIN CLAUDE<br>Suppléant Mme MEYNARD VALERIE                                              | M. TARDIF CLAUDE<br>Suppléant M. PION LUDOVIC                                          |
| BEAULIEU-SUR-LOIRE        | Mme LECLERQ MARIE-CHRISTINE<br>Suppléant M. LEYOUR MARTIAL                                          | Mme PARET CLAUDINE<br>Suppléant Mme DECHERF PASCALE                                             | Mme DECHERF née BORNE ISABELLE<br>Suppléant Mme MORIN née BORNAT MARIE-JOSEE           |
| BELLEGARDE                | M. JOURDAIN FRANÇOIS<br>Suppléant Mme BOSSARD EP TARDIF ELISABETH                                   | M. COUSIN BRUNO<br>Suppléant Mme LONGUET EP THOMAS DANIELLE                                     | M. MOTTIN JACQUES<br>Suppléant Mme DE WILDE ép. LEDOUX ISABELLE                        |

| COMMUNE                 | CONSEILLER MUNICIPAL                                                            | DÉLÉGUÉ DE L'ADMINISTRATION                                                                          | DÉLÉGUÉ DU TRIBUNAL JUDICIAIRE                                                                           |
|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LE BIGNON-MIRABEAU      | M. FROSSARD DAVID<br>Suppléant Mme LACHAIRE FRANCOISE                           | Mme DAGUENET NÉE PHILIPPE ELISABETH<br>Suppléant Mme DE NUIS ép. BASCHET Marie-Edith                 | Mme SASSEIGNE née BASCHET MARTINE<br>Suppléant                                                           |
| BOËSSES                 | M. AUDEBERT BRUNO<br>Suppléant M. BEETS CHRISTIAN                               | Mme LE PRINCE FRANCIENNE<br>Suppléant Mme BRUNEAU BÉATRICE                                           | Mme BEETS Sylvie Mireille Colette<br>Suppléant Mme DUFRENNES Danielle Louise Lucienne Noëlle             |
| BOIGNY-SUR-BIONNE       | Mme RIDOU Jocelyne Marie Louise<br>Suppléant M. LEVACHER Daniel Christian André | Mme CIMETIERE épouse PRIAMI Bernadette Marie Suzanne<br>Suppléant M. SOLNAIS Patrick Christian André | M. IVALDI VICTOR<br>Suppléant Mme ASSELIN FABIENNE                                                       |
| BOISMORAND              | M. DAVID PATRICK<br>Suppléant Mme GIRARDIN ELIANE                               | M. DEGOUY ALAIN<br>Suppléant M. DUCLOS GILLES                                                        | M. MOREAU JEAN-MICHEL<br>Suppléant                                                                       |
| BOISSEAUX               | M. MARTIN ENGLEBERT<br>Suppléant Mme DARGERIE EVELYNE                           | M. AUDINELLE ERIC<br>Suppléant M. BERGEZ ALAIN                                                       | M. CARRÉ JOËL<br>Suppléant Mme CHANSARD ANNICK                                                           |
| BONDAROY                | Mme RONCERET MARILYNE<br>Suppléant M. PAILLET JEAN-FRANCOIS                     | Mme BOUCHET EVELYNE<br>Suppléant M. VIRON JEAN-LUC                                                   | M. SALOU Jackie<br>Suppléant Mme LELUC épouse LE GOLVAN Nadine                                           |
| BONNÉE                  | M. TICEHURST Nicholas Henri Edward<br>Suppléant Mme DULAURENT Sandrine          | Mme BERNIER ANNICK Denise Simone<br>Suppléant M. VASLIER Jean-Claude Alexis Paul                     | Mme COFFINEAU épouse BILLEREAU Françoise, Michèle, Nicole<br>Suppléant M. PARIZET Roger, Fernand, Marcel |
| BONNY-SUR-LOIRE         | Mme SERRANO CHRISTIANE<br>Suppléant M. METAIS JEAN-MICHEL                       | M. DURAND FRANCIS<br>Suppléant Mme DUBOIS FABIENNE                                                   | M. CHOPINEAU BERNARD<br>Suppléant Mme ROCHER épouse METAIS SYLVETTE                                      |
| BORDEAUX-EN-GÂTINAIS    | M. GONTHIER JEAN-CLAUDE<br>Suppléant M. JULIE FREDERIC                          | M. BAUDET ERIC<br>Suppléant M. BARETE JULIEN                                                         | Mme CONOY Geneviève<br>Suppléant Mme LAINE Evelyne                                                       |
| LES BORDES              | M. MARTIN Dominique Maurice René<br>Suppléant                                   | Mme LEFEVRE Marie-Claire Emmanuelle Christiane<br>Suppléant                                          | M. CARRE Michel Guy Patrice Maurice<br>Suppléant                                                         |
| BOU                     | M. MASSON JEAN-CLAUDE<br>Suppléant Mme ELAMBERT VALERIE                         | Mme CURIEL EVELYNE<br>Suppléant Mme WOJCIK NICOLE                                                    | Mme LEFEVRE née ISSERT Carmen<br>Suppléant M. LEGROUX Pierrick                                           |
| BOUGY-LEZ-NEUVILLE      | M. DETROIT DANIEL<br>Suppléant Mme GALERNE SYLVIE                               | M. KACZOR RÉGIS<br>Suppléant M. BOURGOIN CHRISTIAN                                                   | M. MORISSET MATTHIEU<br>Suppléant Mme PELLETIER MARIE THERESE                                            |
| BOUILLY-EN-GÂTINAIS     | Mme PERRAUD ISABELLE<br>Suppléant Mme JAMET FERNANDE                            | M. PERRONNET JEAN-CLAUDE<br>Suppléant Mme CHRADE MARION                                              | Mme PALLU Dany<br>Suppléant Mme POMMIER Marie-Claire                                                     |
| BOULAY-LES-BARRES       | M. LAVOLLEE DENIS<br>Suppléant F DELALOY née LANGUILLE ELISABETH                | Mme DUMERY NÉE RICHER CHRISTINE<br>Suppléant M. LANSON CHRISTIAN                                     | M. LAMY Dominique<br>Suppléant Mme CHAU née SEIGNEUR Jocelyne                                            |
| BOUZONVILLE-AUX-BOIS    | Mme WALLERAND ANNE-SOPHIE<br>Suppléant M. CUDENNEC JEAN-LOUIS                   | M. PALLU DIDIER<br>Suppléant M. GUILLAUME LAURENT                                                    | M. LANGUILLE Jack Pierre Michel<br>Suppléant M. CHANGEUX Jean-Marc Maurice                               |
| BOUZY-LA-FORÊT          | M. REMENE JONATHAN<br>Suppléant Mme DAUBIN AURELIE                              | M. ASSELIN LAURENT<br>Suppléant                                                                      | Mme ASSELIN Nadine<br>Suppléant M. FOIRY William                                                         |
| BRAY-SAINT-AIGNAN       | M. CIMPELLO ALAIN<br>Suppléant Mme BOURSIN JENNIFER                             | M. MAZURAY YVES<br>Suppléant Mme BAQUET JOCELYNE                                                     | Mme SAUGOUX Reine<br>Suppléant M. AGUENIER Bernard                                                       |
| BRETEAU                 | Mme TURLAN MICHELINE<br>Suppléant M. MARTINE MICHEL                             | Mme MILOCCO Nathalie<br>Suppléant M. ROGEREAU Fabrice                                                | Mme GOROKHOV Alice<br>Suppléant M. BONNEAU François-Noël                                                 |
| BRIARRES-SUR-ESSONNE    | M. FERNANDES JACQUES<br>Suppléant                                               | M. TARTINVILLE YVES<br>Suppléant                                                                     | Mme VERRIER épouse PACHOT Colette<br>Suppléant                                                           |
| BRICY                   | M. ODY Stéphane<br>Suppléant Mme LOTTIN épouse NEVEU Sandrine                   | Mme ROBAIN épouse ROBLIN Catherine<br>Suppléant Mme CHALINE Sandra                                   | M. LANGER Dominique<br>Suppléant                                                                         |
| BROMEILLES              | Mme AUDEBERT DOMITILLE<br>Suppléant                                             | M. AMIARD RENE<br>Suppléant                                                                          | M. DESERVILLE Thierry<br>Suppléant M. TONDU Michel                                                       |
| BUCY-LE-ROI             | M. PROUST DAMIEN<br>Suppléant Mme REDIN NATHALIE                                | M. SOUCHET JEAN-FRANÇOIS<br>Suppléant                                                                | Mme LEPAGE-KARADJIAN Agnès<br>Suppléant M. NODIMAR Didier                                                |
| BUCY-SAINT-LIPHARD      | M. COUDY Dominique<br>Suppléant M. DERUDAS Patrick                              | Mme REIG Julia<br>Suppléant Mme RAGOT Julie                                                          | M. MARTINAUD Jackie<br>Suppléant M FOUCTEAU Alain                                                        |
| LA BUSSIÈRE             | M. PAIROYS ALAIN<br>Suppléant M. BARIS GERARD                                   | M. COQUERY Jean-Paul<br>Suppléant Mme VIOLETTE GILBERTE                                              | Mme GAY ODILE<br>Suppléant Mme HUGUET Valérie                                                            |
| CEPOY                   | M. BRIERE PAYRICK<br>Suppléant Mme LEFEVRE CHARLINE                             | Mme LEVESQUE BRIGITTE<br>Suppléant M. BEYER THIERRY                                                  | Mme FROT VALERIE<br>Suppléant Mme CHARLTON SYLVAIN                                                       |
| CERDON                  | Mme CHEVREAU Stéphanie<br>Suppléant Mme PITTOREAU née LECHAT Chantal            | Mme BEAUPUITS Marine<br>Suppléant Mme RIBAUT Reine                                                   | M. POTAU Cyrille<br>Suppléant M. BRUNEAU Gilles                                                          |
| CERNOY-EN-BERRY         | Mme PHILIPPART PATRICIA<br>Suppléant M. BARAT LUCAS                             | M. GRISARD MAX<br>Suppléant Mme DAMIEN JOSETTE                                                       | Mme DELARUE MARION<br>Suppléant Mme LE GARREC AURELIE                                                    |
| CÉSARVILLE-DOSSAINVILLE | M. CROSSON PHILIPPE<br>Suppléant                                                | M. BEAUVALLET MARC<br>Suppléant                                                                      | M. FRAIZY Eric<br>Suppléant                                                                              |
| CHAILLY-EN-GÂTINAIS     | M. THOMAS JULIEN<br>Suppléant                                                   | Mme RIGHI SYLVIE<br>Suppléant Mme DALAIGRE MARTINE                                                   | Mme BOUARD veuve TARDIF JEANNINE<br>Suppléant                                                            |

| COMMUNE                    | CONSEILLER MUNICIPAL                                                                                    | DÉLÉGUÉ DE L'ADMINISTRATION                                                                | DÉLÉGUÉ DU TRIBUNAL JUDICIAIRE                                                                     |
|----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CHAINGY                    | M. TETU Charles Camille Jacques<br>Suppléant                                                            | M. BOULAND Jean-François Eugène Sylvain<br>Suppléant M. PELLÉ Jean-Pierre Bertrand Charles | M. PAJON François Edmond Ernest<br>Suppléant Mme SALLE épouse LEMAIRE Muguette Gisèle              |
| CHAMBON-LA-FORÊT           | M. VITEAU MICHEL<br>Suppléant Mme PARMENTIER SYLVIE                                                     | Mme MONCEAU VÉRONIQUE<br>Suppléant M. PRENANT THIERRY                                      | M. LALUQUE Jean-Yves<br>Suppléant M. ROUSSEAU HUGUES                                               |
| CHAMPOULET                 | M. GUILLOTIN DENIS<br>Suppléant M. LAHOUSSE FABRICE                                                     | Mme PAON SYLVIE<br>Suppléant Mme PIAT MURIELLE                                             | Mme DEMILLY SABRINA<br>Suppléant M. GASSELIN ROGER                                                 |
| CHANTEAU                   | M. COROLLER DIDIER<br>Suppléant Mme ETIENNE Chantal                                                     | Mme COUTANT STÉPHANIE<br>Suppléant M. LAVRILLEUX JOËL                                      | Mme NIVOLAU née MAURAIN ANGÉLIQUE<br>Suppléant M. COLOMBANI PHILIPPE                               |
| CHANTECOQ                  | M. CHALAUX JACQUES<br>Suppléant M. LEBRET LAURENT                                                       | M. MONTAGNE MARTIAL<br>Suppléant M. ALMEIDA AGOSTINHO                                      | M. BEAUDENON MARC<br>Suppléant M. BRANGER CHRISTIAN                                                |
| LA CHAPELLE-ONZERAIN       | M. HARDY DIDIER<br>Suppléant M. GASNIER JEAN-CLAUDE                                                     | M. CORTES JOHAN<br>Suppléant HOUPE PIERRE                                                  | M. PERRAULT Serge<br>Suppléant                                                                     |
| LA CHAPELLE-SAINT-SÉPULCRE | M. PASQUET JEAN-FRANCOIS<br>Suppléant Mme BERGER SANDRA                                                 | Mme FRAUDIN JOSETTE<br>Suppléant M. MIGNOT DOMINIQUE                                       | Mme BONNAUD épouse JACQUET SYLVIE<br>Suppléant M. PRIEUR BERNARD                                   |
| LA CHAPELLE-SUR-AVEYRON    | M. GASSET PATRICE<br>Suppléant M. OLIVEIRA PATRICK                                                      | Mme CHAPELEAU RAYMONDE<br>Suppléant M. DUPUIS DANIEL                                       | M. PEOT BERNARD<br>Suppléant M. PRETRE BERNARD                                                     |
| CHAPELON                   | M. DAIRE PASCAL<br>Suppléant M. PERSON MARC                                                             | Mme GUILLAUME NEE SOUCHET NADINE<br>Suppléant M. GUILLAUMIN WILLIAM                        | Mme MACHARD ANNIE<br>Suppléant Mme VILAIN INGRID                                                   |
| LE CHARME                  | Mme RAVAT EVELYNE<br>Suppléant M. AURIOT THIERRY                                                        | Mme SAEZ VIRGINIE<br>Suppléant Mme VIEL AUDREY                                             | M. BOISSON THIERRY<br>Suppléant Mme SINAL AUDREY                                                   |
| CHARMONT-EN-BEAUCE         | Mme LAROYE AURÉLIE<br>Suppléant M. MENAULT MIGUEL                                                       | Mme MORISSEAU MARIE-ANNICK<br>Suppléant Mme JULIEN GISLAINE                                | Mme PIN ép. BERCHER ANNIE<br>Suppléant                                                             |
| CHARSONVILLE               | M. GAUTHIER Sylvain<br>Suppléant Mme MAURIER Alisson                                                    | Mme BOISSONNET-BRISSET Géraldine<br>Suppléant Mme GAUCHARD Cécile                          | M. GAUCHARD Jean-Pierre<br>Suppléant M. DUPUIS Olivier                                             |
| CHÂTENROY                  | M. KEGELS PIERRE<br>Suppléant M. AQUEVILLO CHRISTOPHE                                                   | M. JACQUINOT JEAN-PIERRE<br>Suppléant Mme MAUFRAS ANNIE                                    | Mme THOREAU-PINON FRANCOISE<br>Suppléant M. MARTIN BRUNO                                           |
| CHÂTILLON-LE-ROI           | M. CONSTANTIN JULIEN<br>Suppléant                                                                       | Mme BEGAULT EDITH<br>Suppléant                                                             | M. BERTHEAU Philippe<br>Suppléant                                                                  |
| CHÂTILLON-SUR-LOIRE        | Mme FORTIN ANNIE<br>Suppléant M. CHAMINADE ANDRÉ                                                        | M. BRUCY GUY<br>Suppléant Mme PILLARD JOSETTE                                              | M. GENART SERGE<br>Suppléant Mme BOISTARD NICOLE                                                   |
| CHAUSSY                    | M. GIGER OLIVIER<br>Suppléant Mme CHARLES née MESLAND BRIGITTE                                          | M. GOSSE FRANCIS<br>Suppléant Mme ROUSSEAU née BEAUVALLÉ MARTINE                           | Mme VACHER Née LEGENDRE Elisabeth<br>Suppléant M. LAFITE Jacques                                   |
| CHÉCY                      | Mme LOUVEL PASCALE<br>Suppléant M. ROSSIGNOL FRANCK                                                     | M. LEPAULT JACQUES<br>Suppléant Mme LARIGAUDERIE MARIE-France                              | M. RABILLARD Rémy<br>Suppléant M. MARTIN Gérard                                                    |
| CHEVANNES                  | M. BRASI LAURENT<br>Suppléant M. CHEVALLIER PHILIPPE                                                    | Mme BABARRO DANIELE<br>Suppléant Mme NORMAND EDITH                                         | M. PERDEREAU JEAN-PIERRE<br>Suppléant M. PETRELLE DIDIER                                           |
| CHEVRY-SOUS-LE-BIGNON      | M. CAECKAERT EDOUARD<br>Suppléant Mme FERNANDES Hélène                                                  | M. BOUQUET JEAN-MICHEL<br>Suppléant M. PICHON JEAN-PIERRE                                  | Mme TOMASSONE ROBERTE<br>Suppléant M. MASSON CHRISTOPHE                                            |
| CHILLEURS-AUX-BOIS         | Mme RENAUD MARIE-PIERRE<br>Suppléant                                                                    | M. SAILLEAU ANDRE<br>Suppléant M. VINAUGER DENIS                                           | Mme PATY Ysabelle<br>Suppléant M. ROUSSEAU Gérard                                                  |
| LES CHOUX                  | M. CHEVALIER CHRISTIAN<br>Suppléant M. DOUBRE ERIC                                                      | M. SINGER BERNARD<br>Suppléant Mme MARQUES NADINE                                          | M. RIGAL LIONEL<br>Suppléant M. VUKELIC DAVID                                                      |
| CHUELLES                   | M. OSIG MAURICE<br>Suppléant Mme LE BEC-LESAGE CATHERINE                                                | Mme HAMARD SYLVIE<br>Suppléant M. BERTAUCHE DENIS                                          | M. LECANU BRUNO<br>Suppléant Mme LECOEUR DOMINIQUE                                                 |
| COINCES                    | Mme DUPONT-FAGUET Céline<br>Suppléant Mme DELLA MONICA Annie                                            | M. CHENEAU Daniel<br>Suppléant Mme HURAULT Odile                                           | Mme FOIRIEN Nicole<br>Suppléant                                                                    |
| COMBLEUX                   | M. MOTHU PATRICE JACQUES MARIE<br>Suppléant F LANGLOIS épouse LEGEAS Isabelle Dominique Anne Christiane | F MOIZARD épouse BOISSEAU Claudine Françoise<br>Suppléant M BRICE Francis Désiré Marcel    | Mme FARTHOUAT épouse RIVIÈRE NATHALIE ISABELLE<br>Suppléant M. LAVAUX BERNARD ANDRE HENRI CONSTANT |
| COMBREUX                   | Mme BOUDEAU SYLVIE<br>Suppléant Mme BREMOND ESTELLE                                                     | Mme GASNIER MARIE<br>Suppléant M. LEGOURD HIER ALAIN                                       | M. VERNIOLLE LUC<br>Suppléant Mme DUPIRE ODILE                                                     |
| CONFLANS-SUR-LOING         | Mme QUERON ANN<br>Suppléant M. BILLAULT JEAN-MICHEL                                                     | Mme PONLEVE-LAURENT CHRISTIANE<br>Suppléant M. AMIOT PIERRE                                | M. GANNEAU PHILIPPE<br>Suppléant M. LESCURE PASCAL                                                 |
| CORBEILLES                 | Mme LAMARGOT NATHALIE<br>Suppléant M. LECLAND JACKY                                                     | Mme DAREAU CLAUDINE<br>Suppléant M. THOREAU ALAIN                                          | Mme MORISSEAU DOMINIQUE<br>Suppléant M. FONTAINE DOMINIQUE                                         |
| CORQUILLEROY               | M. CAROUX JEAN-CLAUDE<br>Suppléant Mme MENIGAULT SYLVIE                                                 | Mme THEVENOT DOMINIQUE<br>Suppléant Mme ROUSSEAU LYDIE                                     | M. GILLET MICHEL<br>Suppléant M. FOUCAULT JEAN-CLAUDE                                              |
| CORTRAT                    | Mme DELESTRE BRIGITTE<br>Suppléant M. CHAGOT BERNARD                                                    | M. AUDOYER JEAN-PAUL<br>Suppléant Mme NGUYEN MICHELE                                       | Mme PROCHASSON SYLVIANE<br>Suppléant M. DREFFIER ROGER                                             |

| COMMUNE               | CONSEILLER MUNICIPAL                                                             | DÉLÉGUÉ DE L'ADMINISTRATION                                                                                          | DÉLÉGUÉ DU TRIBUNAL JUDICIAIRE                                                |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| COUDROY               | M. BERTON JEAN-LUC<br>Suppléant Mme BEAUDOIN MARIE-LAURE                         | M. STROBEL FRÉDÉRIC<br>Suppléant M. VASINIAC BERNARD                                                                 | M. QUINET ALAIN<br>Suppléant Mme AGUILLEE ANNETTE                             |
| COULLONS              | M. POUPET MICHEL<br>Suppléant                                                    | Mme DUMAIS MARTINE<br>Suppléant M. MARQUET PHILIPPE                                                                  | M. AUBEL ALAIN<br>Suppléant M. SUPLISSON ALAIN                                |
| COULMIERS             | M. DESSEMOND Christian<br>Suppléant Mme OREILLARD Elise                          | M. BROSSE Pierre<br>Suppléant M. VILLETTE Guy                                                                        | M. JEGOUZO Jean-Michel<br>Suppléant M. MEUNIER Bruno                          |
| COURCELLES            | M. GUITTARD Laurent<br>Suppléant Mme MOREAU Marie Claude                         | Mme CHAUMETTE Chantal<br>Suppléant M. THION Denis                                                                    | M. FRISON Alex<br>Suppléant Mme TAVERNIER EPOUSE BOURDELOIS MARILYNE          |
| COURCY-AUX-LOGES      | Mme ARTAUD Catherine<br>Suppléant M. DUTHEIL ALAIN                               | M. CHOCARD François<br>Suppléant M. DALLOT Alain                                                                     | Mme BRISSON veuve DAUDIER Louise<br>Suppléant Mme ALOIZOS ép. ZARFI Evelyne   |
| LA COUR-MARIGNY       | M. BOURASSIN RODOLPHE<br>Suppléant M. BOULAY JÉRÔME                              | M. PINGOT ROGER<br>Suppléant Mme ESNAULT ODILE                                                                       | M. MICHALOWSKI MARC<br>Suppléant M. DELOUCHE JAMES                            |
| COURTEMAUX            | M. FLEURY Stéphane<br>Suppléant M. GROENEWEG Guillaume                           | M. VOUETTE MICHEL<br>Suppléant M. CHAUDIEU Bernard                                                                   | Mme LÉBOUCQ NICOLE<br>Suppléant Mme HABERBUSCH Michèle                        |
| COURTEPIERRE          | Mme VERMERSCH SYLVIE<br>Suppléant Mme BATS PASCALINE                             | M. FROT DANIEL<br>Suppléant                                                                                          | M. SOUCHET DOMINIQUE<br>Suppléant                                             |
| CRAVANT               | Mme RICCI Chantal Andrée Marie<br>Suppléant M. VENOT Ludovic Jacques             | Mme CAQUET épouse LAUBY Françoise Marie Louise<br>Suppléant Mme CHEVESSIER épouse ROULLIER Jeannine Léonne Françoise | M. MAILLARD Daniel<br>Suppléant Mme MATHIE ép. RABIER Josiane                 |
| CROTTE-EN-PITHIVERAIS | M. DA SILVA NORBERT<br>Suppléant M. FORMONT VINCENT                              | M. MASSON DOMINIQUE<br>Suppléant M. TAFFOUREAU YVES                                                                  | Mme CHATELAIN LAETITIA<br>Suppléant M. SEVIN DOMINIQUE                        |
| DAMMARIE-EN-PUISAYE   | M. FROTTIN ANDRE<br>Suppléant Mme FROTTIN NADINE                                 | Mme DIAS CHRISTELLE<br>Suppléant M. FONSECA MICKAEL                                                                  | M. HUET GERARD<br>Suppléant M. VERGONZANNE JEAN-CHRISTOPHE                    |
| DAMMARIE-SUR-LOING    | M. DEBOST GILBERT<br>Suppléant M. CHENAULT JULIEN                                | M. VANELLE DAVID<br>Suppléant Mme PAPILLON EMMANUELLE                                                                | Mme AMIENS JESSICA<br>Suppléant Mme VERRIER - MARAIS ARMELLE                  |
| DAMPIERRE-EN-BURLY    | Mme FORESTIER-COLLEONI MARIE-THERESE<br>Suppléant Mme MOREAU SYLVIE              | Mme CORJON GHISLAINE<br>Suppléant Mme HODEAU MURIELLE                                                                | Mme ABALAIN CATHERINE<br>Suppléant M. PREVOST LUCIEN                          |
| DESMONT               | Mme CATINAT née POUPET VALERIE<br>Suppléant M. GALLET BRUNO                      | M. CARRIER HERVE<br>Suppléant Mme ROLLAND née LEROY SANDRINE                                                         | Mme BEJAR née DELAFOY Denise<br>Suppléant Mme MURROT Elisabeth                |
| DIMANCHEVILLE         | M. SPIQUEL SYLVAIN<br>Suppléant                                                  | Mme LEGOURD NATHALIE<br>Suppléant                                                                                    | M. LEMAITRE Pierre<br>Suppléant                                               |
| ECHILLEUSES           | Mme CLOUSEAU LINDA<br>Suppléant M. BREUILLARD ALAIN                              | M. BLANCHET GILBERT<br>Suppléant M. PILLAVOINE HERVÉ                                                                 | Mme JAIRE Florence<br>Suppléant Mme VASSORD Edith                             |
| EGRY                  | M. DUGUET JEAN-CLAUDE<br>Suppléant                                               | Mme MONGUILLON SANDRINE<br>Suppléant                                                                                 | M. JOFFRE Jean-Pierre<br>Suppléant                                            |
| ENGENVILLE            | Mme COLLARD Christine<br>Suppléant M. GILBON ALAIN                               | F DATH ép. JOUDIQU Claudine<br>Suppléant M. DE LA TAILLE HUGUES                                                      | Mme MONTIGNY Annie<br>Suppléant M. SAGOT Thierry                              |
| EPIEDS-EN-BEAUCE      | M. GUTTIERREZ José Bernardo<br>Suppléant Mme JULLIEN Florence Mireille           | M. BAUNÉ Philippe Marie René Roger<br>Suppléant Mme COQUIOT Sandrine Lydie                                           | Mme CLAVEAU Marie-Odile<br>Suppléant M. BOGUSLAWSKI Philippe                  |
| ERCEVILLE             | Mme LAUMONIER NÉE PELLÉ CHANTAL<br>Suppléant Mme GILLET née Sigot CHANTAL        | M. FOUCHER CLAUDE<br>Suppléant M. PICON ALAIN                                                                        | M. GASTALDIN Jean-Luc<br>Suppléant Mme LEGENDRE Réjane                        |
| ERVAUVILLE            | M. GENOT MICHEL<br>Suppléant Mme DENIS Dyane                                     | Mme CHAPEAU ÉP. IDASZEK NADINE<br>Suppléant Mme DIVERGER STÉPHANIE                                                   | Mme CHADEL Stéphanie<br>Suppléant M. MEUNIER Jean-paul                        |
| ESCRENNES             | M. THIERRY CYPRIEN<br>Suppléant Mme VIE CHRYSTELLE                               | Mme VIÉ ép. LOUVEAU Georgette<br>Suppléant Mme ECHIVARD (NÉE LEVANT) MARIE-FRANCE                                    | Mme ROUAULT Lucienne<br>Suppléant Mme CAILLETTE Anne-Marie                    |
| ESCRIGNELLES          | M. MERCIER MICHEL<br>Suppléant M. JULIEN LIONEL                                  | M. CRAVE PHILIPPE<br>Suppléant M. LEROY CHRISTOPHE                                                                   | M. FLE GUILLAUME<br>Suppléant M. CONTASSOT JEAN-YVES                          |
| ESTOUY                | M. DUBREUIL ANTHONY<br>Suppléant Mme TARTIVEAU WOLFF SOPHIE                      | Mme GUERTON ODILE<br>Suppléant M. LEQUATRE JACQUES                                                                   | Mme GRICOURT née BIFFE Nancy<br>Suppléant M. ROUX Jacques                     |
| FAVERELLES            | Mme CHAUX ANNIE<br>Suppléant M. COLLÉ SYLVAIN                                    | Mme CHOISEAU DANIELLE<br>Suppléant M. LECUYER PHILIPPE                                                               | M. MARET GUY<br>Suppléant Mme PIERROT SYLVIE                                  |
| FAY-AUX-LOGES         | M. PERRIN Paul René<br>Suppléant M. GODET Bruno Roland Louis Désiré              | Mme LEROY née ROGER Martine Jeannette Andrée<br>Suppléant M. BRINON Dominique Marguerite Moïse                       | M. COUDYSER Pascal Christian Jean Marie<br>Suppléant M. GARNIER Patrice Roger |
| FEINS-EN-GÂTINAIS     | Mme LANGUMIER MONIQUE<br>Suppléant Mme GUAINCETRE EVELYNE                        | M. PETTJEAN ERIC<br>Suppléant Mme BENNETON CHRISTINE                                                                 | Mme BARRE NADINE<br>Suppléant M. TISSIER Patrick                              |
| FÉROLLES              | M. BOITARD Jean-François<br>Suppléant Mme MOIZARD Dominique                      | Mme SERAIN Ép. ARIBAUD Michelle<br>Suppléant Mme BERDEN Ép. KLONFAR Sylvie                                           | Mme ROLAND Ép. Camus Nadine<br>Suppléant M. BAUDU Bruno                       |
| FERRIÈRES             | Mme DUVET épouse FRICHET Madeleine Marie Jeanne<br>Suppléant M. ROBICHON Bernard | M. MARAICHER PATRICK<br>Suppléant                                                                                    | Mme CAURET épouse LOUIS VIRGINIE<br>Suppléant                                 |

| COMMUNE              | CONSEILLER MUNICIPAL                                                  | DÉLÉGUÉ DE L'ADMINISTRATION                                                               | DÉLÉGUÉ DU TRIBUNAL JUDICIAIRE                                                                |
|----------------------|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| FONTENAY-SUR-LOING   | Mme BECHU Séverine<br>Suppléant M. CHAMPROBERT VINCENT                | M. MARTIN GÉRARD<br>Suppléant M. MORINI ANDRÉ                                             | Mme GROHAR MARIELLE<br>Suppléant M. SEVIN DANY                                                |
| FOUCHEROLLES         | Mme BELZACKI Catherine<br>Suppléant M. DESNOS Gérard                  | M. RENOARD DANIEL<br>Suppléant Mme PLANCOULAINE Gisèle                                    | Mme PORTE MARYLINE<br>Suppléant M. MANGES PHILIPPE                                            |
| FRÉVILLE-DU-GÂTINAIS | Mme GEINDREAU SABINE<br>Suppléant M. PICARD SÉBASTIEN                 | M. METIER ANTONY<br>Suppléant Mme ASSELIN ISABELLE                                        | M. MENEAU BERNARD<br>Suppléant M. PELLETIER JEAN-PIERRE                                       |
| GAUBERTIN            | M. TARDIF THIERRY<br>Suppléant M. CADEAU ALAIN                        | M. HUET Michel<br>Suppléant M. CUENIN ROLAND                                              | M. MATHIEU YANNICK<br>Suppléant Mme GOUDOU SUZANNE                                            |
| GÉMIGNY              | M. LECONTE CHRISTOPHE<br>Suppléant M. LANCELOT DAVID                  | Mme CALMELS veuve LESOURD RAYMONDE<br>Suppléant M. NOUVELLON PHILIPPE                     | Mme ROUSSEAU épouse GUERIN MICHELLE ODETTE YVONNE<br>Suppléant M. THAUVIN ARNAUD ROBERT ANDRE |
| GERMIGNY-DES-PRÉS    | M. THION DENIS<br>Suppléant M. VOISE YANNICK                          | M. GESSAT GILBERT<br>Suppléant M. MARIA PATRICK                                           | M. CROZES MICHEL, JACQUES, JOSEPH<br>Suppléant Mme THOMAS MIREILLE, FRANCOISE, RAYMONDE       |
| GIROLLES             | M. TIGNERES FRANCIS<br>Suppléant Mme TUYSUZIAN ROSENDA                | Mme PITIOT MARYSE<br>Suppléant Mme GILLES MAURICETTE                                      | M. SAULNIER ALAIN<br>Suppléant Mme CHAPEAU épouse GUENE CHANTAL                               |
| GIVRAINES            | M. DELAFOY JACKY<br>Suppléant M. BOUCHARD LAURENT                     | M. BOUTTET DIDIER<br>Suppléant Mme BARON NELLY                                            | Mme BEAUDICHON DANY<br>Suppléant M CHAIN Denis                                                |
| GONDREVILLE          | Mme BOYER NÉE GAVILLET ROMY<br>Suppléant M. HALOT Philippe            | Mme VAILLANT ÉP. FAUVERTIEUX Christiane<br>Suppléant Mme TISSIER ÉP. BIQUET LINDA         | Mme RINGUEDE MICHELE<br>Suppléant Mme GOURRIER ODILE                                          |
| GRANGERMONT          | M. GELLY VINCENT<br>Suppléant M. BOULAY GERARD                        | Mme BOULAY née LEDUC MARTINE<br>Suppléant M. VACHER LUDOVIC                               | Mme CLOUSEAU épouse BLANC MONIQUE<br>Suppléant Mme LAVAL épouse GILLET LAURENCE               |
| GRENEVILLE-EN-BEAUCE | Mme BOUVARD ANNIE<br>Suppléant M. ARNAULT PATRICK                     | M. DENEAU FRÉDÉRIC<br>Suppléant M. SANTERRE PATRICK                                       | M. BRISSON Jean, Kleber<br>Suppléant                                                          |
| GRISELLES            | Mme BOILLET VALERIE<br>Suppléant Mme NOUVELLON SYLVIE                 | M. PASQUIER Benoit<br>Suppléant Mme GUILLOIN Sophie                                       | M. DELION JEAN-MARC<br>Suppléant Mme LEROUX épouse MERLO SABINE                               |
| GUIGNEVILLE          | Mme BARDON ANNICK<br>Suppléant M. BOIZARD BERNARD                     | Mme GONZALEZ Mauricette<br>Suppléant Mme BEDOCK NICOLE                                    | M. BESNARD Joël<br>Suppléant Mme LAURENT ép. MONTIGNY Françoise                               |
| GUILLY               | Mme VASSENEIX Catherine<br>Suppléant M. BOULMIER Eric                 | M. RATIVEAU Jean-Michel<br>Suppléant M. PELLETIER WILLIAM                                 | Mme AUBIER Brigitte<br>Suppléant Mme CHAMBOLLE Nelly                                          |
| GY-LES-NONAINS       | Mme GODART Juliette<br>Suppléant                                      | Mme GAUTREAU JOCELYNE<br>Suppléant                                                        | M. RIFLET ALAIN<br>Suppléant M. JALOUZOT ANDRE                                                |
| HUËTRE               | Mme GUEDON Gaëlle<br>Suppléant M. BALLAND Frédéric                    | Mme LAMY ép. LHERMITE Gemme<br>Suppléant Mme LEONI ép. SIMOES Laetitia                    | Mme QUENTIN ép MAIGRE Patricia<br>Suppléant Mme QUILLIEN ép. BOUBERT Elisabeth                |
| HUISSEAU-SUR-MAUVES  | Mme TOTTEREAU-RETIF Amélie<br>Suppléant Mme CARO née CARUSO Véronique | M. LAMORISSE Jean Yves<br>Suppléant Mme AUGER née HOUDE Micheline                         | Mme NIOCHE née CRIBIER Stéphanie<br>Suppléant Mme DÉFARGES née MAZIER Patricia                |
| INGRANNES            | M. LEITE PAUL<br>Suppléant M. MICHAUX DANY                            | Mme VIGNEUL ép TRIFFAULT Colette<br>Suppléant Mme PINSON ép HARLET Virginie               | M MAIRE Bernard<br>Suppléant M BERANGER Sébastien                                             |
| INTVILLE-LA-GUÉTARD  | M. DUMUIS PHILIPPE<br>Suppléant                                       | M. BELLIER PASCAL<br>Suppléant                                                            | Mme COUPET née<br>DELORME Sophie<br>Suppléant                                                 |
| ISDES                | M. CARROUÉE Henri<br>Suppléant Mme GARCIA née BOULON Claire           | Mme BOUGUEREAU née LAURENT Lucile<br>Suppléant M. LECLAIR Daniel                          | M. BERDAL Gérard<br>Suppléant Mme PACAUD NEE AUPART ANNE-CHRISTINE                            |
| JOUY-EN-PITHIVERAIS  | M. FRANCE FREDERIC<br>Suppléant M. THIERRY CHRISTOPHE                 | Mme CROSNIER ÉPOUSE THIERRY MURIEL<br>Suppléant Mme BEAUVALLET ÉPOUSE BOURGEOIS VÉRONIQUE | M. GAUCHET Jacky<br>Suppléant                                                                 |
| JOUY-LE-POTIER       | M. GAUDÉ MICHEL, JEAN, HENRI<br>Suppléant M. ROBINET JEAN-FRANCOIS    | M. BRETHEAU BRUNO, PHILIPPE<br>Suppléant Mme COUTELLIER épouse COEURET NICOLE             | Mme PIETRAS née THENOT Marie-Thérèse<br>Suppléant PETIOX née PANOT MONIQUE                    |
| JURANVILLE           | M. CAMES THIERRY<br>Suppléant M. BOUARD PATRICK                       | M. TARDIF DOMINIQUE<br>Suppléant M. DELAVEAU JEAN CLAUDE                                  | M. MARTIN STÉPHANE<br>Suppléant M. CATOIRE GÉRARD                                             |
| LAAS                 | M. BOURGNEUF SEBASTIEN<br>Suppléant M. BEAUVALLET YOAN                | Mme BEGUE ép. SEVIN Monique<br>Suppléant                                                  | M. BOUDIN Alain<br>Suppléant                                                                  |
| LANGESSE             | Mme LOSKOFF MARIE<br>Suppléant M. COLMADIN PHILIPPE                   | Mme DELAPIERRE JACKIE<br>Suppléant Mme ROBERT SOPHIE                                      | Mme COLMADIN ANNE<br>Suppléant M. CAILLARD BRUNO                                              |
| LÉOUVILLE            | Mme MERCIER MATHILDE<br>Suppléant Mme QUEBRIAC MARIE                  | M. PANNEKOUCKE MICHEL<br>Suppléant Mme VELOSO AUDREY                                      | Mme BALLOT Céline<br>Suppléant Mme SERGENT Isabelle                                           |
| LION-EN-BEAUCE       | M. BAILLON Nicolas<br>Suppléant M. FAUTREZ Nicolas                    | M. FAUCHET Gilles<br>Suppléant Mme RENCEN FANNY                                           | Mme BRETON Danielle<br>Suppléant M. POUGET Jean-Luc                                           |
| LION-EN-SULLIAS      | Mme LAZARDEUX Christine<br>Suppléant Mme HUITTEL Christine            | M. LEFEVRE MAURICE<br>Suppléant M. RENAT DANIEL                                           | Mme SUPPLISSON Annick<br>Suppléant M. CHEVREAU JEAN-JACQUES                                   |
| LOMBREUIL            | Mme VERHEULE CLAUDE<br>Suppléant Mme DURAND AMELIE                    | Mme SOULAT MARIE-THERESE<br>Suppléant Mme THOREL JOSETTE                                  | Mme COUTE MARIE-FRANCE<br>Suppléant Mme TINSEAU PIERRE                                        |

| COMMUNE                 | CONSEILLER MUNICIPAL                                                                  | DÉLÉGUÉ DE L'ADMINISTRATION                                                                     | DÉLÉGUÉ DU TRIBUNAL JUDICIAIRE                                                            |
|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| LORCY                   | M. AMIOT PATRICK<br>Suppléant Mme BASSO CHRISTINE                                     | Mme PASQUET née DELAVEAU DANIELLE<br>Suppléant Mme GAUCHET née JAIRES CHRISTELLE                | Mme MOREAU née DURAND Jeannine<br>Suppléant M. RENAULT Michel                             |
| LOURY                   | Mme LIEBLANG Madeleine<br>Suppléant M. CHWALZCZYNSKI André                            | Mme JAHIER Françoise<br>Suppléant Mme BENCE Maryse                                              | Mme DAIGNEY Isabelle<br>Suppléant M. VAUCLIN Claude                                       |
| LOUZOUER                | Mme LANGLOIS Martine<br>Suppléant                                                     | Mme MORISSEAU Marie-Hélène<br>Suppléant M. GROENEWEG David                                      | M. LEPAN Régis<br>Suppléant M. SAUGERE David                                              |
| MAREAU-AUX-BOIS         | Mme CABAIL Nicole<br>Suppléant                                                        | M. BARBIER GUY<br>Suppléant                                                                     | Mme RIVIERE Pierrette<br>Suppléant M. PERINEAU Jean-Gilles                                |
| MAREAU-AUX-PRÉS         | M. GABRION François, Denis, Bernard<br>Suppléant Mme DOLLEANS Michèle, Marie, Liliane | Mme MONTIGNY ep PIEL Bénédicte, Jeanne<br>Suppléant Mme BOUDIER Marianne, Marguerite, Henriette | M. BOISSAY François, René, Roger<br>Suppléant M. LORIN Bernard, Jacques, Daniel           |
| MARSAINVILLIERS         | M. GALTIER DOMINIQUE<br>Suppléant Mme CHARNOZ VIRGINIE                                | M. BOUVARD ALAIN<br>Suppléant Mme HERVE JOHANNA                                                 | Mme DEMANGEAT NÉE RISSET NICOLE JEANNE MARGUERITE<br>Suppléant M. BIDAN DIDER LOUIS ALAIN |
| MELLEROY                | Mme BEAUDENON ALAIN<br>Suppléant Mme PATILLAULT DANIELE                               | Mme RIGOLET ÉPOUSE GALLOIS JOSSELYNE<br>Suppléant M. REINE PHILIPPE                             | Mme POMPON épouse ANDRÉ DOMINIQUE<br>Suppléant Mme LIVINGSTONE épouse CACHON ANN FLORE    |
| MÉRINVILLE              | M. DEMANGEOT BERNARD<br>Suppléant Mme LEMAITRE CATHERINE                              | M. SAILLET JEAN-CLAUDE<br>Suppléant M. DELORME PASCAL                                           | M. CARRE ANDRE<br>Suppléant M. THUMERELLE ALAIN                                           |
| MESSAS                  | Mme GUESDON ép. JOUIN Murielle<br>Suppléant M. MEURISSE Didier                        | M. JOUIN Stéphane<br>Suppléant M. LORGEOU Hervé                                                 | Mme LE BRUN Marie-Claude<br>Suppléant M. MOREAU Daniel                                    |
| MEUNG-SUR-LOIRE         | M. GUINARD Jean-Yves<br>Suppléant Mme MAUCLERC Jacqueline                             | M. DUBOC Jacques, Gilbert, Georges<br>Suppléant Mme NAQUIN Monique, Yvette, Andrée              | M. MORIN Jean-Paul<br>Suppléant Mme PITROU Françoise                                      |
| MÉZIÈRES-LEZ-CLÉRY      | Mme COURTOIS KATIA<br>Suppléant M. AUFFRET FABRICE                                    | M. SURAUD JONATHAN<br>Suppléant M. METAYER MICHEL                                               | Mme GRAVIER MICHELE<br>Suppléant M. MONTIGNY MAX                                          |
| MÉZIÈRES-EN-GÂTINAIS    | M. DELOUCHE Serge<br>Suppléant M. GIRARD Alexandre                                    | Mme PICARD Nadine<br>Suppléant Mme LIEUTARD BRIGITTE                                            | M. LANOUE Jean-Paul<br>Suppléant M. SERREAU Pierre                                        |
| MIGNÈRES                | Mme JOLY SANDRINE<br>Suppléant M. ROBLIN GENEVIEVE                                    | M. GALERME JOEL<br>Suppléant M. HENRY PAUL                                                      | Mme GUGUEN épouse GUYOT RENEE<br>Suppléant M. CAILLER CHRISTOPHE                          |
| MIGNERETTE              | M. BRAUN THIERRY<br>Suppléant M. BONNET THIERRY                                       | Mme LAFAYE SANDRINE<br>Suppléant Mme BARBOSA MARTINS VALERIE                                    | M. HARVEAU FLORIAN<br>Suppléant M. JACQUEMONT ERIC                                        |
| MONTBARROIS             | M. CHARMOY MARC<br>Suppléant                                                          | Mme CRUTIN ÉPOUSE RANTY CHANTAL<br>Suppléant                                                    | Mme BISSONNET ép. DURAND MARYSE<br>Suppléant                                              |
| MONTBOUY                | Mme ZAGORI Evelyne<br>Suppléant M. CORBY Gérard                                       | M. CORBES CHRISTIAN<br>Suppléant                                                                | M. COPOT JEAN-CLAUDE<br>Suppléant Mme DELAPLAINE FRANCOISE                                |
| MONTCRESSON             | M. BESSE GERARD<br>Suppléant                                                          | Mme D'ARODES DE PEYRIAGUE Laurence<br>Suppléant                                                 | M. BAHMED HUBERT<br>Suppléant                                                             |
| MONTEREAU               | Mme MERCIER ÉPOUSE CORBIN JACQUELINE<br>Suppléant Mme ETHEVE MARIE-MICHETTE           | M. MONTAGNE GEORGES<br>Suppléant Mme BOUGIS FRANCOISE                                           | M. THIOT ANDRE<br>Suppléant M. LARRIEU ALAIN                                              |
| MONTIGNY                | M. DENIS Jean-Pierre<br>Suppléant Mme TRIBOT Claire                                   | M. FORTIER Daniel<br>Suppléant M. LEGRAND. Bernard                                              | Mme GITTON Béatrice<br>Suppléant M. BEAUALET Philippe                                     |
| MONTLIARD               | M. SINIC ANDRÉ<br>Suppléant M. LECARDEUR JEAN FRANÇOIS                                | Mme LARGILLIÈRE (NÉE LAIZEAU) MARTINE<br>Suppléant Mme LIMANTON née GAUDIN MARIE-CELINE         | M. LAIZEAU Hervé Paul Roger<br>Suppléant M. DRIARD Philippe Marie Alain                   |
| MORMANT-SUR-VERNISSON   | M. AUDOUX OLIVIER<br>Suppléant Mme CELIQUA (épouse GOUX) ADELINÉ                      | Mme HEREAU (ÉPOUSE BOISSEININ) ANNICK<br>Suppléant M. BARTHELEMY Philippe                       | Mme JOUSSE épouse CHARPENTIER FRANCOISE<br>Suppléant Mme BODE MARYSE                      |
| MORVILLE-EN-BEAUCE      | M. SABOURIN DOMINIQUE<br>Suppléant M. MERCIER ANTOINE                                 | M. PETERS CHRISTIAN<br>Suppléant M. DONES JACKY                                                 | M. LELONG Frédéric André Raymond<br>Suppléant M. BEAUDET Peters Ernest Jean-Claude        |
| LE MOULINET-SUR-SOLIN   | Mme PROFIT DANIELA<br>Suppléant M. GAUME CLAUDE                                       | Mme LEDAMOISEL FRANCOISE<br>Suppléant Mme AUTIN ÉPOUSE DOISNE FABIENNE                          | Mme GALOPIN RÉGINE<br>Suppléant M. LEDAMOISEL MICHEL                                      |
| MOULON                  | M. GALOPIN PATRICK<br>Suppléant M. BUSSUTIL JEAN-PIERRE                               | Mme CLEMENT JOCELYNE<br>Suppléant M. CAILLAT MICHEL                                             | Mme PETIT MARTINE<br>Suppléant M. FOURNIER MICHEL                                         |
| NANCRAY-SUR-RIMARDE     | Mme GUINOIS GERALDINE<br>Suppléant M. SONREL MICHEL                                   | Mme PEROT MICHELE<br>Suppléant Mme PAJON SYLVETTE                                               | M. PIGNAULT CHRISTIAN<br>Suppléant M. MURAWSKI JEAN                                       |
| NARGIS                  | M. POUPAT DOMINIQUE<br>Suppléant                                                      | M. RIGAUT PATRICK<br>Suppléant                                                                  | Mme REINE CHRISTINE<br>Suppléant                                                          |
| NESPLOY                 | Mme DARGENT NADIA<br>Suppléant M. HARENG YOHAN                                        | Mme SERRE MARYSE<br>Suppléant Mme LETURCQ VIRGINIE                                              | M. DUGUE GILBERT<br>Suppléant Mme LONGUET née COUPY MICHELINE                             |
| LA NEUVILLE-SUR-ESSONNE | M. KAUFFMANN JACQUES<br>Suppléant M. NERE ORLAC                                       | Mme BEGAUD CATHERINE<br>Suppléant M. HOUZE PATRICK                                              | Mme LOISEAU Dominique<br>Suppléant M. LUCIEN Leopold                                      |
| NEVOY                   | M. JUBLOT ALAIN<br>Suppléant Mme SCHROEDER MARIE-LISE                                 | M. AVEZARD RAYMOND<br>Suppléant Mme TERRASSE DOMINIQUE                                          | M. GORECKI FABRICE<br>Suppléant M. GROTTO MARIO                                           |

| COMMUNE                  | CONSEILLER MUNICIPAL                                                                                 | DÉLÉGUÉ DE L'ADMINISTRATION                                                                      | DÉLÉGUÉ DU TRIBUNAL JUDICIAIRE                                                           |
|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| NIBELLE                  | Mme SAUVERVALD SYLVIANE<br>Suppléant M. BERTRAND GILLES                                              | M. LAGARDE BRUNO<br>Suppléant Mme POUILLART née DACHEUX NADEGE                                   | Mme HURE née BEAUVAIS Maryse<br>Suppléant M. ROUSSEAU Gérard, Jean                       |
| NOYERS                   | M. AUBERT JACQUES<br>Suppléant M. FOUCHER JACQUES                                                    | M. MARTIN CHRISTIAN<br>Suppléant M. NICOLLE JEAN-PIERRE                                          | M. BACHELIER CHRISTIAN<br>Suppléant M. BEAUDOIN YANNICK                                  |
| OISON                    | Mme CAILLETTE ANGELINE<br>Suppléant M. CHAPELLE MATHIEU                                              | M. VIDAL PHILIPPE<br>Suppléant Mme ANDRE ÉP, VANNIER VÉRONIQUE                                   | M. SERGENT PHILIPPE<br>Suppléant Mme GINESTET ép. CAILLETTE SEVERINE                     |
| ONDREVILLE-SUR-ESSONNE   | M. BOULET SYLVAIN<br>Suppléant M. EVARISTE DIDIER                                                    | Mme MARCHAND ALINE<br>Suppléant Mme VERRIER JOCELYNE                                             | Mme IMBAULT ELODIE<br>Suppléant M. CARDONA YVES                                          |
| ORMES                    | Mme LEMOULT YANNICK, GEORGETTE, COLETTE<br>Suppléant Mme HUBERT EPOUSE LECOUPY SYLVIE, ODETTE, MARIE | M. JOANNET JACKY REMI ROMAIN<br>Suppléant Mme CIRODE EPOUSE LACOSTE ANNICK, YVETTE, FRANCOISE    | M. MICALIEFF GERARD<br>Suppléant M. LOISEAU PHILIPPE                                     |
| ORVILLE                  | M. PAGNEUX Philibert<br>Suppléant Mme LENOIR Annie                                                   | M. VAN MAELE Odile<br>Suppléant M. NACER Karim                                                   | Mme NACER Daphenie Sonia<br>Suppléant Mme VAN MAELE Alain                                |
| OUSSON-SUR-LOIRE         | M. BONATRE GUILLAUME<br>Suppléant                                                                    | Mme MIGEON FRANCOISE<br>Suppléant                                                                | M. FOREST CHRISTIAN<br>Suppléant                                                         |
| OUSSOY-EN-GÂTINAIS       | Mme HIRON AURELIA<br>Suppléant Mme DESROUSSEAU MELKIRA                                               | M. ANGELVY PIERRE<br>Suppléant Mme BAILLEUL MARYSE                                               | Mme MOREAU CARINE<br>Suppléant M. GUYON ALAIN                                            |
| OUVROUER-LES-CHAMPS      | M. GUYOT Alain, Michel<br>Suppléant Mme CORBERY épouse CROZE Nadège, Jeannine, Ginette               | Mme ESTEVE épouse GAYANT Marie-Claire, Josette, Mauricette<br>Suppléant M. EDET Marcel           | Mme BRINON épouse CHEVRIER Annie, Rose, Hélène<br>Suppléant Mme EANNE épouse EDET Marie  |
| OUZOUER-DES-CHAMPS       | M. COLAS BERNARD<br>Suppléant M. DESAVIS DANIEL                                                      | M. BOURGEOIS JEAN-LUC<br>Suppléant Mme LEFEVRE MELANIE                                           | M. MONIER KAREEN<br>Suppléant M. LOUIS JEAN-CLAUDE                                       |
| OUZOUER-SOUS-BELLEGARDE  | M. GIRARD SEBASTIEN<br>Suppléant M. CHATELLIER LUDOVIC                                               | M. VAURY DOMINIQUE<br>Suppléant M. THILLOU JEAN-FRANCOIS                                         | M. HOUY CLAUDE<br>Suppléant M. MOREAU JEAN-CLAUDE                                        |
| OUZOUER-SUR-TRÉZÉE       | Mme MOLINET FRANCINE<br>Suppléant M. VATAN PASCAL                                                    | M. ODRY BERTRAND<br>Suppléant Mme AUDIN MARIE-CLAUDE                                             | Mme COLLE née MENEAU MARIE<br>Suppléant Mme BRUNET née BITARELLE ALINE                   |
| PANNECIÈRES              | M. NESTOR JIMMY<br>Suppléant                                                                         | M. HUTTEPAIN CHRISTIAN<br>Suppléant                                                              | M. JAMET Sylvian<br>Suppléant                                                            |
| PANNES                   | Mme ABADIE Angélique<br>Suppléant M. CHEVALIER OLIVIER                                               | Mme TIROT PAULETTE<br>Suppléant M. DELMAU JEAN-LOUIS                                             | M. LACOSTE Denis<br>Suppléant Mme RISPAL CELINE                                          |
| PATAY                    | Mme DE MACEDO JESSICA<br>Suppléant M. BRETON JULIEN                                                  | M. LEBLOND MARC<br>Suppléant Mme BOURBON MARIE-CHRISTINE                                         | M. Boet frederic, Gérardn Joseph<br>Suppléant Mme becker MARIE                           |
| PAUCOURT                 | Mme TALENS Nathalie<br>Suppléant M. BREMONT Jean-Luc                                                 | M. RIGOLLET ANDRÉ<br>Suppléant Mme BERLIOZ Evelyne                                               | M. JOUDRIER SERGE<br>Suppléant M. DELAVEAU Bernard                                       |
| PERS-EN-GÂTINAIS         | M. LETHUMIER MICKAEL<br>Suppléant Mme LAPEYRE CLAIRE                                                 | Mme BOUSSIN FRANCOISE<br>Suppléant M. LOFFROY BRUNO                                              | M. POITOU BERNARD<br>Suppléant Mme LETHUMIER MARINA                                      |
| PIERREFITTE-ÈS-BOIS      | M. MARECHAL CLAUDE<br>Suppléant                                                                      | M. VIDAL Jean-François<br>Suppléant                                                              | Mme FOUCHARD épouse REZARD Jacqueline<br>Suppléant                                       |
| PITHIVIERS-LE-VIEIL      |                                                                                                      |                                                                                                  |                                                                                          |
| PRÉFONTAINES             | M. PEAN DIDIER<br>Suppléant                                                                          | M. LUCET ROLAND<br>Suppléant                                                                     | M. TUDAL DAMIEN<br>Suppléant                                                             |
| PRESNOY                  | M. BABIN SEBASTIEN<br>Suppléant                                                                      | Mme MARTEL MICHELLE<br>Suppléant                                                                 | Mme REGNIER ép GIRARD Catherine<br>Suppléant Mme MARTEL Michelle                         |
| PRESSIGNY-LES-PINS       | M. DEQUIEDT CHARLES<br>Suppléant M. BOUTRON JORDAN                                                   | M. MAREST MICKAEL<br>Suppléant Mme DEPRUN FRANCOISE                                              | Mme DE CARVALHO ANGELIQUE<br>Suppléant M. RUBIO JOSE                                     |
| QUIERS-SUR-BÉZONDE       | M. GARRE BERNARD<br>Suppléant M. ROUX MICHEL                                                         | M. ABSOLU NICOLAS<br>Suppléant M. JAVOY LAURENT                                                  | Mme KRUMHORN NATHALIE<br>Suppléant Mme SIRE EP ROSSIGNOL AUDREY                          |
| RAMOULU                  | M. THOYER EMMANUEL<br>Suppléant M. BALANCON JEAN-BAPTISTE                                            | Mme THOMAS ALINE<br>Suppléant Mme CASTRO ISABEL                                                  | M. DOUILLET Didier, Camille, Raymond<br>Suppléant M. GIDOIN Georges, Philippe, Jacques   |
| ROUVRAY-SAINTE-CROIX     | M. MANCHON Pierre<br>Suppléant M. SMEKENS Patrice Jacques                                            | Mme DEBRAY épouse GILBERT Claire<br>Suppléant M. MOREAU Jean-Michel Georges Maurice              | Mme GUILLOCHON épouse RIVIERRE Valérie<br>Suppléant M. PAPOT Alain                       |
| ROUVRES-SAINT-JEAN       | M. MARCHETTI FABRICE<br>Suppléant M. BOUDIN GILBERT                                                  | M. VELLARD PATRICE<br>Suppléant M. VINCENT CHRISTIAN                                             | M. PINSARD Gilles Edouard Francis Georges<br>Suppléant M. DESFORGES Gilles Moïse Maurice |
| ROZIÈRES-EN-BEAUCE       | M. BERTIN CYRILLE<br>Suppléant M. MORIN DAN                                                          | Mme MAIGNANT YVETTE<br>Suppléant Mme PARARD CORINNE                                              | M. BROUSSE JEAN-PAUL<br>Suppléant M. LENOIR YVES                                         |
| ROZOY-LE-VIEIL           | M. VERCRUYCE Miguel<br>Suppléant Mme CADAUT MARION                                                   | M. BARBIER Yvon<br>Suppléant M. LE GUEN LOIC                                                     | Mme BOKOBZA MONIQUE<br>Suppléant M. NOEL JACQUES                                         |
| RUAN                     | M. MOREAU Joël<br>Suppléant M. JAQUET Olivier                                                        | M. CHAUVÉAU Jacques<br>Suppléant M. LEGRAND Rémy                                                 | M. DREUX Thierry<br>Suppléant Mme MOREAU Corinne                                         |
| SAINT-AIGNAN-LE-JAILLARD | M. LACHAUX Rémi, Robert, Laurent<br>Suppléant Mme ACQUEBERGE Manon, Aurore                           | M. BOCH Claude, Fernand, Louis<br>Suppléant Mme LEFEBVRE née BOUEE Josiane, Marguerite, Juliette | M. ALBARET Jackie, Jean<br>Suppléant M. BRENOT René, Rolland, Michel                     |

| COMMUNE                    | CONSEILLER MUNICIPAL                                                       | DÉLÉGUÉ DE L'ADMINISTRATION                                            | DÉLÉGUÉ DU TRIBUNAL JUDICIAIRE                                                                      |
|----------------------------|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SAINT-AY                   | M. DOUARE Raymond<br>Suppléant M. BOCQUET Daniel                           | Mme AUDIER Muriel<br>Suppléant M. LEMOINE Patrick                      | M. HAYEME Jean-Paul<br>Suppléant M. DEAN Raymond                                                    |
| SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE     | M. SOUESME FABIEN<br>Suppléant Mme SASSE EPOUSE PELLETIER ISABELLE         | Mme JARREAU EPOUSE DELAVAL EVELYNE<br>Suppléant M. COUTELLIER GILBERT  | M. PETIT Alain<br>Suppléant M. MOREAU Christophe                                                    |
| SAINT-BRISSON-SUR-LOIRE    | Mme THION FRANCOISE<br>Suppléant Mme LAFAYE EPOUSE MERANGER THERESE        | M. GODICHON DANIEL<br>Suppléant Mme THIBAUT EPOUSE BAYARD GLADYS       | M. SAUVAGE JEAN<br>Suppléant Mme DAVID née EYMARD LILIANE                                           |
| SAINT-FIRMIN-DES-BOIS      | M. FAISY CHRISTOPHE<br>Suppléant M. SCHAAP VINCENT                         | M. DREFFIER ERIC<br>Suppléant M. CLEMENT LUC                           | Mme ANDRE épouse BEETS ELIANE<br>Suppléant Mme DURAND épouse DESLAIS VERONIQUE                      |
| SAINT-FIRMIN-SUR-LOIRE     | M. GRESSIN GUILLAUME<br>Suppléant Mme LAMY SEVERINE                        | M. PIVIN ALAIN<br>Suppléant M. MENEAU CLAUDE                           | Mme BLANC RENÉE<br>Suppléant Mme BAILLY ANGELINE                                                    |
| SAINT-FLORENT              | Mme VILLATTE Murielle<br>Suppléant M. BERGEVIN Jean-Claude                 | Mme LE COCQ Juliane<br>Suppléant Mme BERGEVIN Fabienne                 | M. ODRY Jean-Claude<br>Suppléant M. SAPEDE François                                                 |
| SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS  | Mme BROSSELIN Claudine<br>Suppléant M. GAIN Pierre                         | M. LETOURNEAU Michel<br>Suppléant M. CHEZEAU Jean-Paul                 | M. RAVARD Denis<br>Suppléant Mme ROUSSELET Christine                                                |
| SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS     | Mme ABSOLU ANNIE<br>Suppléant M. COLOMER PASCAL                            | Mme SORIOU MICHELE<br>Suppléant M. BONNEAU JEAN-LOUIS                  | M. ASSELIN YVES-MARIE<br>Suppléant M. POISON RICHARD                                                |
| SAINT-GONDON               | M. BENOIST FRANCOIS<br>Suppléant Mme PAIVA FLORENCE                        | M. POUIGNY JEAN-PIERRE<br>Suppléant M. DE JONGHE GRATIEN               | Mme GABORET NADINE<br>Suppléant Mme BERTRAND ELISABETH                                              |
| SAINT-HILAIRE-LES-ANDRÉSIS | M. FOURNIER DAVID<br>Suppléant Mme GAUDON CELINE                           | M. MAZZOTTI CYRIL<br>Suppléant Mme FRITSCH KAREN                       | M. FOURNIER GUY<br>Suppléant M. PREVOST FRANCK                                                      |
| SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN | M. DERRIEN Philippe Georges Henri<br>Suppléant M. BIZEAU Daniel Maurice    | Mme ROBIN Monique Rose<br>Suppléant                                    | Mme RAULO Chantal Léontine Emilienne Marie<br>Suppléant Mme LECONTE Françoise Eliane Leamargueritte |
| SAINT-HILAIRE-SUR-PUISEAUX | M. BOURREAU JEAN-MARIE<br>Suppléant Mme BEAUDENON (née JALOUZOT) CATHERINE | M. EGROT PATRICE<br>Suppléant M. BRIERE PASCAL                         | Mme REVAUX épouse DESNOUES ISABELLE<br>Suppléant M. CRESPEAU REMY                                   |
| SAINT-LOUP-DES-VIGNES      | Mme MONEL BEATRICE<br>Suppléant Mme IM CARINE                              | M. TINSEAU JEROME<br>Suppléant M. GAUDIN MICHEL                        | M. CORVEST LOIC<br>Suppléant M. ANFRAY PHILIPPE                                                     |
| SAINT-MARTIN-D'ABBAT       | Mme BOURRELIER - VINOT NICOLE<br>Suppléant M. BÉNEY DOMINIQUE              | Mme BEAUBOIS FRANÇOISE<br>Suppléant Mme HUBERT épouse ROBIN CORINNE    | M. LANDAIS Jean-Yves<br>Suppléant M. CHAUZEIX Benoît                                                |
| SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON  | M. GROENEWEG JEAN-NICOLAS<br>Suppléant M. CHUPAU LAURENT                   | M. BOURGEOIS HERVE<br>Suppléant Mme MARTIN ANNICK                      | M. VINCENT BERNARD<br>Suppléant M. DUPUIS PHILIPPE                                                  |
| SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD  | M. BEZANCON CLAUDE<br>Suppléant M. THIERRY ALAIN                           | M. PRESLE ROGER<br>Suppléant M. VILAIN PHILIPPE                        | Mme DARDELET MICHELLE<br>Suppléant M. PETITIMBERT PATRICE                                           |
| SAINT-MICHEL               | Mme LEFEBVRE née HENRION ANNICK<br>Suppléant                               | M. GILLARD BERNARD<br>Suppléant                                        | M. LACOMBE André<br>Suppléant M. THIERCELIN Didier                                                  |
| SAINT-PÉRAVY-LA-COLOMBE    | M. JEGOUZO GAEL<br>Suppléant M. GIRARD OLIVIER                             | Mme PRALY CHARLINE<br>Suppléant M. MASSON ANDRE                        | Mme IMBERT SYLVIE<br>Suppléant M. BRETON ALAIN                                                      |
| SAINT-PÈRE-SUR-LOIRE       | M. BRETON Denis<br>Suppléant Mme BASTY Raymonde                            | M. BRUNEAU Patrick<br>Suppléant Mme GODIN Marylène                     | Mme BEZELGA Martine<br>Suppléant M. GODIN Christian                                                 |
| SAINT-PRYVÉ-SAINT-MESMIN   | Mme CREUZOT née POUTIER Laetitia<br>Suppléant                              | Mme HENNEQUIN née DAILLOT Dominique<br>Suppléant M. BABY Serge         | Mme LOUALOUP née RIFFET Catherine<br>Suppléant M. DRUILHE Michel                                    |
| SAINT-SIGISMOND            | M. FONGAUFFIER JEAN-CLAUDE<br>Suppléant Mme BRETON CLAUDINE                | Mme SEVIN BRIGITTE<br>Suppléant Mme SAX NICOLE                         | M. POINTERAU Yves<br>Suppléant M. BOISSIERE Michel                                                  |
| SANDILLON                  | M. BRIMBOEUF Francis, Joël, André<br>Suppléant M. POIGNARD MARCEL          | M. RIBEAUDEAU JEAN-PIERRE<br>Suppléant M. VOYER JEAN-PIERRE            | M. HERGIBO Pierre-Luc, Marie, Gabriel<br>Suppléant M. BARTHE Jacques, Modeste, Philippe             |
| SANTEAU                    | Mme FANON née MARTIN CELINE<br>Suppléant Mme STEPHANT née GUEMIN LUCILE    | M. ROUILLON PHILIPPE<br>Suppléant Mme RENE née SALAUN MARIE-FRANCE     | Mme DUFRESNE Lysiane Marcelle Nicole<br>Suppléant M. MONTIGNY Christian Robert Lucien               |
| SCEAUX-DU-GÂTINAIS         | M. SAINT-GEORGES DAVID<br>Suppléant M. BLOUET ARTHUR                       | Mme BOUQUET NEE HENRY SUZANNE<br>Suppléant Mme SIMOES NEE JOLIVET ANNE | Mme DESBROSSES née PONTLEVE FLORENCE<br>Suppléant Mme LHEURE née GUESSARD GENEVIEVE                 |
| SEICHEBRIÈRES              | Mme BRIERE PATRICIA<br>Suppléant M. MILLET BRUNO                           | Mme HUGUENY MARIE-HELENE<br>Suppléant Mme NOIREAU SANDRA               | M. LAMARGOT FRANCIS<br>Suppléant M. MAUNOURY JACKY                                                  |
| LA SELLE-EN-HERMOY         | M. POULET JEAN-LUC<br>Suppléant M. BOURILLON JEAN-LOUIS                    | M. DROUAULT WILLY<br>Suppléant Mme DUBOIS JENNIFER                     | Mme LERME MARIE-THERESE<br>Suppléant M. FROLO ALAIN                                                 |
| SENNELY                    | M. AGOUTIN Cyril<br>Suppléant Mme ORLAND Martine                           | M. MORAND Daniel<br>Suppléant Mme BOUBAULT Danielle                    | M. HENRY Pierre<br>Suppléant Mme CORNUAULT Yolande                                                  |
| SERMAISES                  | M. ROSE YANNICK<br>Suppléant                                               | Mme IMBAULT PIERRETTE<br>Suppléant                                     | Mme BERTHEAU Yolande<br>Suppléant                                                                   |
| SIGLOY                     | M. POTHIER Hervé, Stéphane<br>Suppléant                                    | M. LEFAUCHEUX Denis, Eugène<br>Suppléant                               | M. LEFAUCHEUX Philippe, Charles, René<br>Suppléant                                                  |

| COMMUNE                     | CONSEILLER MUNICIPAL                                                                                  | DÉLÉGUÉ DE L'ADMINISTRATION                                                   | DÉLÉGUÉ DU TRIBUNAL JUDICIAIRE                                                               |
|-----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| SOLTERRE                    | Mme PLAISANCE MARIE-LUCIE<br>Suppléant M. GOFFINET JEAN-PIERRE                                        | M. POUARAT ISABELLE<br>Suppléant M. LIORÉ DANIEL                              | Mme LEROY née BRANGER COLETTE<br>Suppléant Mme COUEDOR ANNICK                                |
| SOUGY                       | Mme BOURDEAU NEE VENON Emmanuelle, Bernadette, Marie<br>Suppléant Mme LABLANCHE NEE LAFANECHERE Alice | Mme MOLINA NEE SCHAMBEL ELISABETH<br>Suppléant M. LHUILLIER CLAUDE            | Mme ECHARD Née SEVIN Chantal, Georgette, Pierre<br>Suppléant Mme CHAUDEAU Née AUCHERE Sandra |
| SULLY-LA-CHAPELLE           | M. MACRI Julien<br>Suppléant M. RAGER Pierre                                                          | M. MACRI Joseph<br>Suppléant M. CROSNIER Ludovic                              | Mme BEAUDET Dominique<br>Suppléant Mme MICHAUD Laëtitia                                      |
| SURY-AUX-BOIS               | M. DESGRANGES Jean-Louis<br>Suppléant Mme PREVOST Sylvie                                              | Mme GABRIELS Doric<br>Suppléant                                               | M. GALOPIN Francois<br>Suppléant                                                             |
| TAVERS                      | Mme BOUVET NOCILE<br>Suppléant M. TERLAIN PATRICK                                                     | Mme POIRIER BRIGITTE<br>Suppléant Mme TERLAIN SYLVIANE                        | Mme VERGRACHT épouse COULLON Patricia<br>Suppléant Mme BOUVET épouse LE HEN CHANTAL          |
| THIGNONVILLE                | Mme HENRI FABIENNE<br>Suppléant Mme CAPPOËN née PLOYART LUCIE                                         | Mme BREGE ÉPOUSE BAILLY CHANTAL<br>Suppléant                                  | M. MINIER Pierre Louis<br>Suppléant                                                          |
| THIMORY                     | M. BISSONNET MICHAEL<br>Suppléant Mme BOURGEOIS NATHALIE                                              | M. BERTON DANIEL<br>Suppléant M. LAPEYRADE GUY                                | Mme BALLERY veuve THAUMIN JACQUELINE<br>Suppléant Mme BECUE ROSELYNE                         |
| THORAILLES                  | M. FERREIRA JOSE<br>Suppléant Mme RENAUD MICHELINE                                                    | Mme DUBOIS Angélique<br>Suppléant M. TURGIS GERARD                            | M. PINCK ROBERT<br>Suppléant M. HABAY HERVE                                                  |
| THOU                        | Mme SEVIN LUDIVINE<br>Suppléant M. CHEVALLIER ALAIN                                                   | Mme DESVAUX MARTINE<br>Suppléant M. COLSON ROMAIN                             | Mme KRYSA MYRIAM<br>Suppléant M. BORNE MARTIN                                                |
| TIGY                        | Mme PERDEREAU Christine<br>Suppléant                                                                  | M. DUCLOUX Jean Pierre<br>Suppléant M. CHALOPIN Claude                        | F FOSSE Céline<br>Suppléant                                                                  |
| TIVERNON                    | M. STEIN JEAN-PIERE<br>Suppléant M. MALLET JEAN-YVES                                                  | Mme DOUBININE ÉP. BROSSIN SYLVIANE<br>Suppléant Mme DELOCHE ÉP. HULIN JOSIANE | M. DESFORGES Philippe<br>Suppléant Mme BOISSEAU Odile                                        |
| TOURNOISIS                  | Mme CHEVALIER Patricia<br>Suppléant M. PRADES Jean-Pierre                                             | M. COINTEPAS Pascal<br>Suppléant Mme LUCAS Claire                             | Mme RABIER Valérie<br>Suppléant                                                              |
| TREILLES-EN-GÂTINAIS        | M. PAROT DANIEL<br>Suppléant M. VINCENT DANIEL                                                        | M. CLEMENT JEAN-FRANÇOIS<br>Suppléant M. PIGET PATRICK                        | M. BEAULIER WILLIAM<br>Suppléant M. ROUSSEAU RAYMOND                                         |
| TRINAY                      | M. BENAULT JEAN MICHEL<br>Suppléant M. PECHEUX CEDRIC                                                 | M. CHASLINE DOMINIQUE<br>Suppléant M. GOMBAULT GERMAIN                        | M. FAUCONNIER ETIENNE<br>Suppléant Mme GUIDEZ MONIQUE                                        |
| VANNES-SUR-COSSON           | Mme GILLET Odile<br>Suppléant M. CHASTAGNET JORDAN                                                    | Mme SEVILLE MARIE-JOSE<br>Suppléant                                           | Mme PORTE CELERIER Agnes<br>Suppléant Mme BOURDERIOUX épouse HAUER Danielle                  |
| VIEILLES-MAISONS-SUR-JOUDRY | Mme ABSOLU VERONIQUE<br>Suppléant M. JAQUET PASCAL                                                    | M. MOINEAU BERNARD<br>Suppléant Mme GREUIN FLORENCE                           | M. GREUIN JEAN-CLAUDE<br>Suppléant Mme COUTELLIER MARYVONNE                                  |
| VIENNE-EN-VAL               | M. PELLETIER Jean-Marie<br>Suppléant                                                                  | M. HERNIOT DOMINIQUE<br>Suppléant Mme OLLIVIER CATHERINE                      | M. CHENUET RAYMOND<br>Suppléant Mme MICHENET COLETTE                                         |
| VIGLAIN                     | Mme CHEVALIER Lysiane<br>Suppléant M. FAISEAU Fabien                                                  | M. ROUSSEAU Jean-Michel<br>Suppléant M. HUSSET Jean-Pierre                    | Mme LEGRAND Christine<br>Suppléant M. CHEVALIER Joël                                         |
| VILLAMBLAIN                 | M. CLAVEAU Jérôme<br>Suppléant Mme GEORGET Isabelle                                                   | M. LIVI Alain<br>Suppléant M. CHAVIGNY Philippe                               | Mme COUPE épouse CLAVEAU Jacqueline<br>Suppléant M. ROUAULT Jean-Dominique                   |
| VILLEMOUTIERS               | M. LANCELOT GERARD<br>Suppléant M. REDON JACKY                                                        | M. LARUE MICHEL<br>Suppléant Mme LAURET JACQUELINE                            | M. MIRILOVIC GÉRARD<br>Suppléant Mme MARCHAND épouse LANCELOT MARIE-JOËLLE                   |
| VILLEMURLIN                 | Mme PLÉ Prescilla<br>Suppléant M. PORET Patrick                                                       | Mme BARRIER Isabelle<br>Suppléant Mme DAVID Martine                           | M. GAUTHIER Patrick<br>Suppléant Mme CHEVREUIL Maryse                                        |
| VILLENEUVE-SUR-CONIE        | M. MERCIER Ludovic<br>Suppléant Mme PESCHETEAU Madeleine                                              | Mme PESCHETEAU Bénédicte<br>Suppléant Mme PELLETIER Coralie                   | M. RIVIERRE Tony<br>Suppléant Mme GUILLLOTIN Roselyne                                        |
| VILLEREAU                   | Mme MÉNAGER MARJORIE<br>Suppléant                                                                     | M. PUZELAT PASCAL JEAN-CLAUDE<br>Suppléant                                    | Mme DOUSSINAULT épouse PINATEL GISÈLE<br>Suppléant                                           |
| VILLEVOQUES                 | Mme FRANCK-NATIER YANNICK<br>Suppléant M. ROMAND PAYTRICK                                             | Mme DREUX ÉPOUSE BEZY ISABELLE<br>Suppléant Mme GUIGNON EVELYNE               | Mme ROUSSEAU MAUDE<br>Suppléant M. BARNAULT JEAN-LUC                                         |
| VIMORY                      | Mme COGNÉ JACQUELINE<br>Suppléant Mme METIER FRANCOISE                                                | M. CLAVAL JACKY<br>Suppléant Mme DARBIER Marie-Thérèse                        | Mme RENOUST MICHELE<br>Suppléant Mme BLIN JOELLE                                             |
| VRIGNY                      | M. PALLU STÉPHANE<br>Suppléant M. FAUCONNIER DOMINIQUE                                                | M. THEVENOT PASCAL<br>Suppléant M. URBAN LUDOVIC                              | M. BELLANGER Pascal<br>Suppléant M. BRETHÉREAU Didier                                        |
| YÈVRE-LA-VILLE              | Mme ROUAULT FRANCOISE<br>Suppléant Mme GUERIN CHRISTELLE                                              | Mme GAGET-GREARD CATHERINE<br>Suppléant Mme PASQUET-DELABROUILLE NADINE       | Mme BOBET Aline<br>Suppléant M. MAINFERME BERNARD                                            |

COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS  
DANS LESQUELLES 2 OU 3 LISTES ONT OBTENU DES SIEGES

| Commune                    | Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal | Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal | Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal |
|----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AMILLY                     | M. ROLLION JACKY<br>Mme FOLY DANIELE<br>M. LAVIER JEAN-CHARLES<br>Suppléant Mme TINSEAU MARIE-CLAUDE                                     | M. DAUNAY CHRISTIAN<br>M. GABORET GREGORY<br>Suppléant F PLICHON Stéphanie                                                                             |                                                                                                                                                         |
| ARTENAY                    | M. BAILLON Yannick<br>M. PEREIRA Rogério<br>Mme BLANVILLAIN Anita<br>Suppléant Mme ALBRECHT Carmen                                       | Mme HUGUET Catherine<br>M. GUDIN Pascal<br>Suppléant M. LE METTE Philippe                                                                              |                                                                                                                                                         |
| BEAUGENCY                  | M. FROISSART YVES<br>M. CAUJOLLE JEAN-LOUIS<br>Mme COLLARD AGNES<br>Suppléant M. CHEVET JEAN-LUC                                         | M. BOUDET DIDIER<br>Suppléant M. HEDDE BRUNO                                                                                                           | Suppléant Mme MAIGRET STEPHANIE                                                                                                                         |
| BEAUNE-LA-ROLANDE          | M. LAMOITIER JEAN-PIERRE<br>Mme BERTHEMET PATRICIA<br>M. GASQUERES JEAN-LOUIS<br>Suppléant Mme RASLE FREDERIQUE                          | M. RENUCCI CLAUDE<br>M. RICHARD JEAN<br>Suppléant Mme DURAND BERNADETTE                                                                                |                                                                                                                                                         |
| BOISCOMMUN                 | M. BALANÇON FRANCIS<br>M. LESSEUR ERIC<br>Mme DE SA ISABELLE<br>Suppléant Mme MÉNARD Sylvie                                              | M. FROELICHER CLAUDE<br>M. BELLOEIL LAURENT<br>Suppléant Mme CRÉTOIS Édith                                                                             |                                                                                                                                                         |
| BOYNES                     | M. DECROI JEAN-CLAUDE<br>Mme TOGNI SEVERINE<br>M. BARC JEAN-MICHEL<br>Suppléant                                                          | Mme LEBLANC GWENOLA<br>M. LAMOTTE PHILIPPE<br>Suppléant                                                                                                |                                                                                                                                                         |
| BRIARE                     | M. BANSE HERVE<br>Mme GABRIEL MELANIE<br>M. DEPARETERE MARCEL<br>Suppléant M GAUDICHON Eric                                              | M. GHALI TED FERNAND<br>Suppléant Mme BOURDIAU LINETTE                                                                                                 | M. CHODRON DE COURCEL DOMINIQUE<br>Suppléant Mme ACIMOVIC CENNET                                                                                        |
| CERCOTTES                  | Mme DUMINIL Marie-Paule<br>Mme DARVOY PEROT Hélène<br>M CLAIRAMBAUD Damien<br>Suppléant Mme MOLLET Isabelle                              | M CARRO Franck<br>M. EDRU Pascal<br>Suppléant F TRESTARD Isabelle                                                                                      |                                                                                                                                                         |
| CHALETTE-SUR-LOING         | M RENOUF Jean-Claude<br>M LALOT Jacques<br>M JOLIVET Thierry<br>Suppléant M TOUANE Bruno                                                 | F PERIERS Michèle<br>Suppléant M GUEDJ Patrick                                                                                                         | Mme LOISEAU Farah<br>Suppléant M. BALABAN Kasim                                                                                                         |
| CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) | Mme TROUSSON Sylvie<br>Mme SAVRI Sylvie<br>Mme EMERING Catherine<br>Suppléant M. TROUVAT Pierre                                          | Mme MEURGUES Francine<br>M. BOUTIGNY Christian<br>Suppléant Mme DAUZERES Catherine                                                                     |                                                                                                                                                         |
| CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE      | Mme ROUSSEAU Bernadette<br>Mme COLCOMB Armelle<br>M. GUEROULT Benoît<br>Suppléant Mme PERGAUD Christiane                                 | Mme LEMOINE Monique<br>Mme ZENTARI Hasna<br>Suppléant M. DESNOYER Damien                                                                               |                                                                                                                                                         |

| Commune                | Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal | Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal | Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal |
|------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CHÂTEAU-RENARD         | M. NIVEAU RENE<br>Mme FRANCOIS CHANTAL<br>Mme FEURE MONIQUE<br>Suppléant M. COMONT DOMINIQUE                                             | Mme MELZASSARD CORINNE<br>M. DO DUC<br>Suppléant Mme MANTEAU SANDRINE                                                                                  |                                                                                                                                                         |
| CHÂTILLON-COLIGNY      | M. ROMBOUT CORNELIS<br>M. NOTTIN JACQUES<br>M. FRANK CHRISTIAN<br>Suppléant Mme LOISEAU-TAMEN NELLY                                      | Mme WATEL ANNE-MARIE<br>Mme FLAUDER CLAUS VERONIQUE<br>Suppléant M. RAVARD PATRICE                                                                     |                                                                                                                                                         |
| CHEVILLON-SUR-HUILLARD | M. FABRE DANIEL<br>M. BLANCHE NOEL<br>Mme BESNARD SYLVIE<br>Suppléant Mme DELVINQUIERE CARINE                                            | M. GIRBE DOMINIQUE<br>Mme GARGOT SABINE<br>Suppléant                                                                                                   |                                                                                                                                                         |
| CHEVILLY               | M. GAGNEPAIN Claude, Paul, Emile<br>Mme DEFORGES Marie-Noëlle, Andrée, Christianne<br>Mme BLAIN Brigitte, Odette, Marie<br>Suppléant     | M. CHARRON Jean-Luc, Irène, Joseph<br>M. LORCET Dominique, Jean, Marie, Olivier<br>Suppléant                                                           |                                                                                                                                                         |
| CLÉRY-SAINT-ANDRÉ      | Mme FROMENTIN Michèle<br>M. MARESE Guillaume<br>M. ZONCA Daniel<br>Suppléant M. BOISSAY Claude                                           | M. VILAIN Jérôme<br>Suppléant                                                                                                                          | M. BUBENHEIMER Grégory<br>Suppléant                                                                                                                     |
| COURTENAY              | M DESNOUES Jean-Pierre<br>F DAX Anne<br>F VARNAI Catherine<br>Suppléant M PATARD Jean-Pascal                                             | M DI EGIDIO Jean-Claude<br>Suppléant M BOUCHERON-SEGUIN Xavier                                                                                         | F ROGNON Isabelle                                                                                                                                       |
| DADONVILLE             | Mme MERCIER CHANTAL<br>Mme SIGOT ép CAULIER CHRISTIANE<br>M. BONILLO JEAN-PIERRE<br>Suppléant M. BACHELET RAYNALD                        | M. DAMION Patrick<br>M. MARTINS Jean-Christophe<br>Suppléant                                                                                           |                                                                                                                                                         |
| DARVOY                 | M. BOSCAD Olivier<br>Mme MIGNAN Virginie<br>Mme BENECH Ludivine<br>Suppléant                                                             | M. GUERIN Michel<br>M. LOPEZ François                                                                                                                  |                                                                                                                                                         |
| DONNERY                | M. BOUCHAUD PIERRE-YVES<br>Mme MERCIER MARYLINE<br>M. GAUDUCHEAU PATRICK<br>Suppléant M. TOULOUSE DENIS                                  | Mme GRATAROLI CELINA<br>M. BOUCHER BRICE<br>Suppléant                                                                                                  |                                                                                                                                                         |
| DORDIVES               | M. FRISCH DANIEL<br>M. REVAULT FABRICE<br>M GUERRERO ANTONIO<br>Suppléant                                                                | M THIEBAUD FABRICE JACQUES<br>Mme SAUTREUIL MAGALI<br>Suppléant                                                                                        |                                                                                                                                                         |
| DOUCHY-MONTCORBON      | M. BOURGOIN CHRISTIAN<br>Mme BULIK NADINE<br>M. PIRON JEAN<br>Suppléant Mme DUSSAULT JOCELYNE                                            | M. SCHELLAERT REGIS<br>M. DEMONTE ROGER<br>Suppléant Mme CHAIGNON MARTINE                                                                              |                                                                                                                                                         |
| DRY                    | Mme CHAMPENOIS Nadia<br>Mme PHILIPPE Anne-Sophie<br>M. DESSAINT Jean-Yves<br>Suppléant Mme VILISQUES Delphine                            | Mme GOMEZ Vanessa<br>M. LANDES Fabien<br>Suppléant                                                                                                     |                                                                                                                                                         |
| FERTÉ-SAINT-AUBIN (LA) | M. CAPITAINE Jacques<br>M. BLAVIEZ Georges<br>Mme OBRINGER-SALMON Virginie<br>Suppléant Mme GILLIOT Virginie                             | Mme CHARTIER Manuela<br>M. RENARD Steve<br>Suppléant Mme BREMOND Gabrielle                                                                             |                                                                                                                                                         |

| Commune              | Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal                                  | Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal | Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| FLEURY-LES-AUBRAIS   | M. BOITIER Michel Jean-Marie<br>Mme PERCHERON Karine Marie-Madeleine Jeannine<br>M. DELAPORTE Bennamin Raymond René<br>Suppléant M. BOSSON Edoukou                        | M. SILLY Rémi Albert<br>Suppléant M. VITEUR Maxime Pierre-François                                                                                     | M. KUZBYT Stéphane André Jean-Claude<br>Suppléant M. BLANCHET Eric Joseph                                                                               |
| GIDY                 | M. BERLA Eric<br>M. MICHAUD Dimitri<br>M. DEVELLE Bruno<br>Suppléant Mme LANDUYT Mélanie                                                                                  | M. JOURDAIN Jean-Christophe<br>Mme BOURENS Aurélie<br>Suppléant                                                                                        |                                                                                                                                                         |
| GIEN                 | Mme LEMAITRE CLEMENT MARTINE<br>Mme GAULT CHANTAL<br>Mme DEVERNOIS MALA<br>Suppléant M. PEREIRA DOS SANTOS DAVID                                                          | Mme DE CREMIERS CHRISTELLE<br>Suppléant Mme RIBY PASCALE                                                                                               | M COLPIN Alain<br>Suppléant M FRANCHINA Julien                                                                                                          |
| INGRÉ                | Mme LUCAS née FLAGEUL Michèle Françoise<br>M. BLIN Thierry Roger<br>M. SIGURE Eric Claude<br>Suppléant                                                                    | M. COQUAND Benoit Gérard<br>M. GOMES Thierry<br>Suppléant                                                                                              |                                                                                                                                                         |
| JARGEAU              | M. LEROY Jacques Pierre Marcel<br>M. LE BONNIEC Brice Roger<br>Mme CHOURAQUI Edwige<br>Suppléant                                                                          | Mme LEFEVRE Christine Jeanne Marie<br>M. POITOU Jérôme Xavier<br>Suppléant                                                                             |                                                                                                                                                         |
| LADON                | M. CHAUVEAU JEAN-MICHEL<br>Mme LAURENT NATHALIE<br>M. ALLEAU RAPHAEL<br>Suppléant Mme DENAES STEPHANIE                                                                    | M. LETORT ALAIN<br>M. CHARBONNIER GERARD<br>Suppléant Mme BOUCHOUX DAISY                                                                               |                                                                                                                                                         |
| LAILLY-EN-VAL        | M. GRIVEAU Michel<br>Mme BERRY Danielle<br>M. DANGE Dominique<br>Suppléant                                                                                                | Mme BRETON Florence<br>Mme GROSJEAN Aurélie<br>Suppléant                                                                                               |                                                                                                                                                         |
| LIGNY-LE-RIBAUT      | M. DURANT des AULNOIS Dominique<br>Mme SOULIER Patricia<br>M. VALLICIONI Marc<br>Suppléant                                                                                | M. BERTRAND Nicolas<br>Mme OLIVIERI-VALOIS Elisabeth<br>Suppléant                                                                                      |                                                                                                                                                         |
| LORRIS               | M. KUTZNER PHILIPPE<br>Mme CHEVALLIER MARYVONNE<br>Mme NOLLET CLAUDE<br>Suppléant M. LACOMBE ROBERT                                                                       | Mme OZANNE PASCAL<br>Mme GOMET PATRICK<br>Suppléant M. REBOUX YOLANDE                                                                                  |                                                                                                                                                         |
| MALESHERBOIS (LE)    | M. GIRARD JEAN-PAUL<br>M. SENET DANIEL<br>Mme BORDIER ep. BAFFOY EVELYNE<br>Suppléant M. FAURIE MICHEL                                                                    | Mme SEDDIQ ep. BERTHELOT HEÏDI<br>Suppléant M. LAROCHE PIERRE                                                                                          | M. MOISY BERNARD<br>Suppléant M. CATINAT THIERRY                                                                                                        |
| MARCILLY-EN-VILLETTE | M. PILON PATRICK<br>Mme LOBO CATHERINE<br>M. SALVAN JOACHIM<br>Suppléant Mme MARTIN VIRGINIE                                                                              | M. DUPLAIX LIONEL<br>Mme GARNIER BRIGITTE<br>Suppléant M. ANDRÉAZZA PASCAL                                                                             |                                                                                                                                                         |
| MARDIÉ               | M. THOMAS CHRISTIAN<br>M. LELOUP CHRISTIAN<br>M. LELAY PATRICK<br>Suppléant M. LÈVEFAUDES JACQUES                                                                         | M. LEPROUST PASCAL<br>Mme BEAUGER GUILÈNE<br>Suppléant Mme BONNIN VALÉRIE                                                                              |                                                                                                                                                         |
| MARIGNY-LES-USAGES   | M. RUSSO Manuel, Antonio<br>M. PENY Jean-Luc, Christian<br>Mme FRINAULT (née VANNIER) Pascale, Denise, Maryse<br>Suppléant Mme DELTEIL (née NOYER) Karine, France, Jeanne | Mme SACHET (née RONDAN) Rose-Marie, Carme<br>Mme TRIAU (née BETARE) Bertille-Lydia, Yaden<br>Suppléant M. LAGHMIRI Taoufik                             |                                                                                                                                                         |

| Commune                | Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal | Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal | Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal |
|------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| MÉNESTREAU-EN-VILLETTE | Mme PICHARD Marie-France<br>M. IMBAULT Jean-Luc<br>M. DESBROSSES David<br>Suppléant Mme PELLERIN Sabrina                                 | M. BAILLEUL Franck<br>Mme BOURGUIGNON Barthilde<br>Suppléant                                                                                           |                                                                                                                                                         |
| MONTARGIS              | Mme SCHEFFER MARINE<br>M. LAZZAROTTO Vincent<br>Mme BABIN DOMINIQUE<br>Suppléant Mme MEZIANE NORA                                        | M. NOTTIN BRUNO<br>Suppléant F LETOURNEUR Mélanie                                                                                                      | M. WEBER EDOUARD<br>Suppléant Mme LEROY Eline                                                                                                           |
| NEUVILLE-AUX-BOIS      | Mme AGUENIER née MOREAU Maryse<br>M. COUROUX Alain<br>M. DAUVILLIER Daniel<br>Suppléant                                                  | Mme VAPPEREAU née DIAS Julia<br>M. GIRAULT Thierry<br>Suppléant                                                                                        |                                                                                                                                                         |
| NEUVY-EN-SULLIAS       | Mme MENEAU NADINE<br>Mme RIGARD SYLVIE<br>Mme GUYOMARCH EMILIE<br>Suppléant                                                              | Mme CORNET SANDRINE<br>M. MAUDUIT SYLVAIN<br>Suppléant                                                                                                 |                                                                                                                                                         |
| NOGENT-SUR-VERNISSON   | Mme PIOT MONIQUE<br>Mme GIRAULT SYLVIE<br>M. GOSSELIN FREDERIC<br>Suppléant M. EL HANNA CHARBEL                                          | M. OUDIN JEAN-LOUP<br>Mme DUMONT DANIELLE<br>Suppléant F DES DORIDES GRATIANE                                                                          |                                                                                                                                                         |
| OLIVET                 | M. GASNIER Fabien<br>Mme MEUNIER épouse CISSE Lyda<br>M. DENOUX Damien<br>Suppléant Mme DREUX épouse DEBACKER Lélia                      | M. HAGLUND Jean-Christophe<br>Suppléant Mme BLOT Chantal                                                                                               | M. DE SOUSA Gile<br>Suppléant                                                                                                                           |
| ORLÉANS                | Mme HOSRI Martine<br>M. GABELLE Jean-Pierre<br>Mme LAPERTOT Natalie<br>Suppléant M. LABLEE Evrard                                        | Mme TRIPET Dominique<br>Suppléant Mme KOUNOWSKI Ghislaine                                                                                              | M. GAUTIER Gérard<br>Suppléant Mme ROYER Christel                                                                                                       |
| OUTARVILLE             | M. GUERTON BERNARD<br>Mme IMBAULT CHANTAL<br>Mme DUPUIS CHRISTINE<br>Suppléant                                                           | M. NAUDET SYLVAIN<br>Suppléant                                                                                                                         | Mme FOUCHER MAURICETTE<br>Suppléant                                                                                                                     |
| OUZOUEUR-SUR-LOIRE     | M. LAMBERT Jean-Christophe<br>Mme LORY Aurélie<br>M. NEVES Michel<br>Suppléant                                                           | Mme HENRIQUES Magalie<br>M. VASLIN Bernard<br>Suppléant                                                                                                |                                                                                                                                                         |
| PITHIVIERS             | Mme LIGER LAURETTE<br>M. RUBICONDO YVES<br>Mme BILBOT née TABABI NADIA<br>Suppléant                                                      | M. SIMONET CHRISTOPHE<br>Suppléant M. MASSON CLEMENT                                                                                                   | Mme PINCON née MALECOT CHANTAL<br>Suppléant M. BUIZARD-BLONDEAU MAXIME                                                                                  |
| POILLY-LEZ-GIEN        | M. PONTONNIER GILLES<br>M. GUILLOT JEAN-MICHEL<br>Mme GODON NEE BRUN CHANTAL<br>Suppléant Mme HUET NEE PERRAGIN MURIEL                   | Mme PELOILLE NEE GODELU MARYSE<br>M. PRIEUR JEAN-CLAUDE<br>Suppléant                                                                                   |                                                                                                                                                         |
| PUISEAUX               | Mme TINET NICOLE<br>M. VOLKRINGER PHILIPPE<br>Mme FAYE RAMATOULAYE<br>Suppléant Mme MARIA AMELIA                                         | M. NAULEAU LUC<br>Mme NOEL CHRISTINE<br>Suppléant M. POUGAT PATRICK                                                                                    |                                                                                                                                                         |

| Commune                 | Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal                            | Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal | Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal |
|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| REBRÉCHIE               | M. LE CHAPELAIN BERNARD<br>Mme DOS SANTOS CELIA<br>M. FOUCHER WILLIAM<br>Suppléant                                                                                  | M. MATHIEU DOMINIQUE<br>Mme FRANCK CHRISTINE<br>Suppléant                                                                                              |                                                                                                                                                         |
| SAINT-CYR-EN-VAL        | M. TEIXEIRA PINTO Stéphane, André<br>Mme DURAND née DUDOUIT Annick, Paulette, Renée<br>M. TOUSSAINT Jacques, Michel<br>Suppléant M. POUGET Thierry, Robert, Bernard | M. GIRBE Alain, Patrick<br>Mme SOREAU née CHADORGE Evelyne, Marie, Madeleine<br>Suppléant M. PRÉVOT Martial                                            |                                                                                                                                                         |
| SAINT-DENIS-DE-L'HÔTEL  | Mme JOULIN Carole<br>Mme BRUANDET née RASOAMALALA Bernadette<br>M. DERY Christian<br>Suppléant Mme CARO née WERL Frédérique                                         | Mme CANNONE Félicie<br>M. DURIN François<br>Suppléant M. NISOL-BERNOIS Bruno                                                                           |                                                                                                                                                         |
| SAINT-DENIS-EN-VAL      | M. NEVEU Michel<br>Mme ROCHE Brigiite<br>Mme SERVAIS Véronique<br>Suppléant Mme CHEVALLIER Sylvie                                                                   | Mme DELAVEAU Martine<br>M. MOUAK Prosper<br>Suppléant Mme MARCON-DAROUSSIN Catherine                                                                   |                                                                                                                                                         |
| SAINT-JEAN-DE-BRAYE     | Mme HUROT Ghislaine<br>M. RUFFIOT-MONNIER Pierre-Cecil<br>M. MARINAULT Jean-Calude<br>Suppléant M. BAZOUNGOULA Hyacinthe                                            | M. RENELIER Jean-Emmanuel<br>Suppléant F PRIGENT Karine                                                                                                | M. ROBIN Jean-Noël<br>Suppléant Mme BOURET Christine                                                                                                    |
| SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE | Mme MOULIN Anne-Marie<br>M. PIVAIN Guy<br>M. PASSEGUE Daniel<br>Suppléant Mme PARAYRE Antoinette                                                                    | M. HUYGHUES DES ETAGES Claude<br>Mme DAHOU Kadejat<br>Suppléant M DUPRE Alexandre                                                                      |                                                                                                                                                         |
| SAINT-JEAN-LE-BLANC     | Mme RIBOURDOUILLE Danielle<br>M. PONS José<br>M. VIAUD François<br>Suppléant M. LANNON Philippe                                                                     | Mme CHEVRIER Murielle<br>Suppléant M. GREHAL Fabrice                                                                                                   | Mme LOISEAU-MELIN Sandrine<br>Suppléant M. SILBERBERG Olivier                                                                                           |
| SAINT-LYÉ-LA-FORÊT      | Mme BEAUD'HUY NICOLE<br>M. FONSECA CARLOS<br>M. GUERTON BRUNO<br>Suppléant Mme AMMELOOT SOPHIE                                                                      | M. TRIFFAULT JEAN-PAUL<br>M. JOLY HERVE<br>Suppléant Mme HUOT ISABELLE                                                                                 |                                                                                                                                                         |
| SAINT-MARTIN-SUR-OCRE   | M. GUERIN MICHEL<br>M. LABBE Philippe<br>Mme PIAT CHRISTINE<br>Suppléant Mme BISSET ALEXANDRINE                                                                     | M. BAILLY FREDERIC<br>M. NARCY THIERRY<br>Suppléant Mme HUART MARIE-CHRISTINE                                                                          |                                                                                                                                                         |
| SARAN                   | M. Berthelemy Thierry Jean Clément<br>M. Dolbeault Philippe Jean Louis<br>Mme Gelot Armelle Hélène<br>Suppléant Mme Biyiha-Bikondi Patricia Omer                    | M. Dufour Philippe Pierre Jean<br>M. Vesques Gérard Richard David<br>Suppléant M. Leger Thibault Christian Thierry                                     |                                                                                                                                                         |
| SELLE-SUR-LE-BIED (LA)  | Mme BACHELIER GINETTE<br>M. NACCACHE CHRISTIAN<br>M. AUTELLETT RENE<br>Suppléant                                                                                    | M. THOMASSET GILBERT<br>M. JATTEAU LAURENT<br>Suppléant                                                                                                |                                                                                                                                                         |
| SEMOY                   | M. LEGAL Jean-Paul, Marie<br>M. RINGUET Philippe, Jean, Gaston<br>Mme GUEYTE Elisabeth, Marie<br>Suppléant                                                          | M. FENNINGER Robert, Albert<br>Mme AIME Martine, Christianne, Eliane<br>Suppléant                                                                      |                                                                                                                                                         |
| SULLY-SUR-LOIRE         | M BRUNET Joel<br>M SANCLEMENTE Pierre<br>M GERARD Jean-Denis<br>Suppléant M LAURENT Francis                                                                         | M COUSIN PHILIPPE<br>M GAUTIER BERNARD<br>Suppléant Mme EVEZARD épouse MOUNIER CORINNE                                                                 |                                                                                                                                                         |

| Commune         | Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal | Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal | Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal |
|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| TRAÏNOU         | Mme FOUCAULT Jacqueline<br>M. ARTH Philippe<br>Mme HORNBERGER Caroline<br>Suppléant                                                      | F ENGELRIC-BERRUET Denyse<br>F MARECHAU Eloise<br>Suppléant                                                                                            |                                                                                                                                                         |
| TRIGUÈRES       | M. BUTTON DOMINIQUE<br>M. FEFEU PATRICK<br>Mme MARION EVELYNE<br>Suppléant                                                               | Mme BERTON JESSICA<br>M. LEBEGUE PHILIPPE<br>Suppléant                                                                                                 |                                                                                                                                                         |
| VARENNES-CHANGY | M. GENDRAUD MICHEL<br>M. ROUSSEAU LUC<br>Mme REAL PATRICIA<br>Suppléant M. WHITE WALTER                                                  | Mme TURBEAUX JOSSELINE<br>M. CHARENTON JEAN-MARIE<br>Suppléant M. BOUWYN MARC                                                                          |                                                                                                                                                         |
| VENNECY         | M. JALAGEAS JEAN<br>M. MACHADO JOAQUIM<br>M. BONHOMMET CHRISTOPHE<br>Suppléant                                                           | M. GAUCHER PIERRE<br>M. MUNOZ Camillo<br>Suppléant                                                                                                     |                                                                                                                                                         |
| VILLEMANDEUR    | Mme SALIS ALEXANDRA<br>M. DEPOND JEAN-MICHEL<br>Mme CHARLET AUDREY<br>Suppléant M. MASSONNEAU PHILIPPE                                   | M. PRIGENT ANDRE<br>Suppléant Mme DOUCET DENISE                                                                                                        | Mme ADRIEN-CAMUS CATHERINE<br>Suppléant M. LOMBARD DANIEL                                                                                               |
| VILLORCEAU      | Mme CHARTRE Jacqueline<br>Mme CAILLARD Dominique<br>M. CARDINAUD Pascal<br>Suppléant Mme ADRIEN Françoise                                | M. SELLIER Cyril<br>Mme BEAUDENUIT Anne-Laure<br>Suppléant                                                                                             |                                                                                                                                                         |
| VITRY-AUX-LOGES | Mme GANDON Sylvie<br>Mme MALLET Nicole<br>M. SICARD Cédric<br>Suppléant M. VIGOUROUX Francis                                             | M. MACON Dominique<br>M. HERNANDEZ Félix<br>Suppléant Mme ROUZIX Catherine                                                                             |                                                                                                                                                         |

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

45-2022-03-10-00003

Arrêté portant agrément de la société TEAM  
INFINITY pour l'exercice de la domiciliation  
juridique d'entreprises

**ARRÊTÉ**

portant agrément de la société TEAM INFINITY pour l'exercice de la domiciliation  
juridique d'entreprises

La préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'honneur

**VU** le code du commerce, notamment les articles L123-11-3, L123-11-4, L123-11-5 et L123-11-7 ;

**VU** le code monétaire et financier, notamment les articles L561-37 à L561-43 ;

**VU** le code des relations entre le public et les administrations ;

**VU** l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement de terrorisme, notamment les articles 9 et 20 ;

**VU** le décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié, relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative ;

**VU** le décret n° 2009-1535 du 10 décembre 2009 définissant les modalités de contrôle du respect des obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme par les personnes mentionnées aux 8°, 9° et 15° de l'article L561-2 du code monétaire et financier et relatif à la commission nationale des sanctions (articles R561-43 à R561-50 du code monétaire et financier) ;

**VU** le décret n° 2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers (article R123-166-1 à R123-166-5 du code du commerce) ;

**VU** le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, Préfète de la Région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2021 portant délégation de signature à M. Benoît LEMAIRE, secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

**VU** la demande reçue en préfecture le 7 mars 2022, présentée par la société TEAM INFINITY dont le siège social est fixé 97 E rue Vieille Levée 45100 Orléans, représentée par M. Julien DAUBRY, président, en vue d'obtenir l'agrément de son entreprise pour l'exercice de l'activité de domiciliation ;

**VU** le dossier annexé à la demande ;

**CONSIDÉRANT** que le pétitionnaire remplit les conditions requises pour accéder au bénéfice de l'autorisation sollicitée ;

**SUR PROPOSITION** du secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

### **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : La société TEAM INFINITY, dont le siège social est fixé 97 E rue Vieille Levée 45100 Orléans, est agréée pour l'exercice de l'activité de domiciliation au 2 allée du Grand Coquille 45800 Saint-Jean-de-Braye.

**ARTICLE 2** : Tout changement substantiel dans les indications prévues à l'article R123-66-2 du code du commerce et toute création d'établissement secondaire par l'entreprise de domiciliation sera porté à la connaissance du préfet dans un délai de deux mois, dans les conditions prévues à l'article R123-66-4 du même code :

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LEGALITÉ  
Bureau des élections et de la réglementation  
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX 1

**ARTICLE 3** : Dès lors que les conditions prévues aux 3° et 4° de l'article R123-66-2 du code du commerce ne seront plus respectées, l'agrément sera suspendu ou retiré.

**ARTICLE 4** : Le présent agrément est délivré pour une durée de 6 ans à compter de la date du présent arrêté.

**ARTICLE 5** : Le secrétaire général de la préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la société TEAM INFINITY et inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Orléans, le 10 mars 2022  
Pour la Préfète et par délégation  
le secrétaire général  
Signé : Benoît LEMAIRE

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

45-2022-03-07-00001

Avis de la CDAC du Loiret numéro 173 relative au  
projet d'extension du Super U de  
Beaune-la-Rolande

**AVIS de la commission départementale d'aménagement commercial du 1<sup>er</sup> mars 200 relatif à la demande d'autorisation présentée par la SAS Holding Beaune concernant un projet d'extension de 675 m<sup>2</sup> du SUPER U de Beaune-la-Rolande et de régularisation de 260 m<sup>2</sup> de surfaces de vente existantes (dossier 173).**

La commission départementale d'aménagement commercial, aux termes du procès-verbal de ses délibérations en date du 1<sup>er</sup> mars 2022 prises sous la présidence de M. Christophe CAROL, secrétaire général adjoint, représentant Mme Régine ENGSTRÖM, préfète du Loiret ;

**VU** le code de commerce ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2021 portant constitution de la commission départementale d'aménagement commercial, publié au recueil des actes administratifs du même jour ;

**VU** la demande d'autorisation d'exploitation commerciale reçue le 11 janvier 2022 et relative à l'extension de 675 m<sup>2</sup> du SUPER U de Beaune-la-Rolande et de régularisation de 260 m<sup>2</sup> de surfaces de vente existantes (dossier 173) ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 8 février 2022 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial pour l'examen de la demande susvisée ;

**VU** le rapport d'instruction présenté par la direction départementale des territoires du Loiret ;

**APRÈS** qu'en aient délibéré ses membres :

Considérant que le projet d'extension du Super U de Beaune-la-Rolande est compatible avec le SCoT du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais ;

Considérant, en l'absence de PLU, que le projet d'extension est conforme au règlement national d'urbanisme ;

Considérant que le projet consiste en une extension de 557 m<sup>2</sup> et comprend notamment la régularisation de 260 m<sup>2</sup> de surface de vente ;

Considérant que le projet inclut la réduction de 377 m<sup>2</sup> de surface de vente au sein du local actuellement occupé par le U Technologie, afin de le transformer en réserve, et le maintien de 296 m<sup>2</sup> pour y accueillir un U Occasion ;

Considérant que l'extension de 675 m<sup>2</sup> du supermarché est prévue sur un espace déjà artificialisé en vue d'y implanter une partie du U Technologie ainsi que des rayons de produits alimentaires bio et locaux ;

Considérant que l'extension a également pour objectif d'améliorer le confort des clients ;

Considérant que le projet prévoit la création d'espaces végétalisés à la place de 41 places de stationnement ;

Considérant que le projet prévoit la transformation de 146 places de stationnement imperméables en place perméables de type Evergreen ;

Considérant que le projet prévoit l'installation de 600 m<sup>2</sup> supplémentaires de panneaux photovoltaïques ;

Considérant que la vente de produits électroniques et la vente de produits d'occasion n'entrent pas en concurrence avec un commerce existant au centre-ville de Beaune-la-Rolande ;

Considérant que la vente des produits alimentaires proposés par l'enseigne Super U dans le cadre du projet n'est pas susceptible de porter préjudice aux deux commerces alimentaires du centre-ville, qui proposent des produits locaux artisanaux de gamme supérieure ;

Considérant qu'aucun aménagement routier supplémentaire n'est nécessaire ;

Considérant dès lors que ce projet apparaît compatible avec les dispositions de l'article L 752-6 du code de commerce.

**Émet un avis favorable au projet d'extension de 675 m<sup>2</sup> du SUPER U de Beaune-la-Rolande et de régularisation de 260 m<sup>2</sup> de surfaces de vente existantes.**

Cet avis a été pris par : 9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

**VOTE(S) POUR L'AUTORISATION DU PROJET :**

M. Michel AUGER  
Mme Monique BEVIERE  
Mme Delmira DAUVILLIERS  
M. Jean-Claude JAIRE  
M. Jean-Jacques MALET  
M. Michel MASSON  
Mme Sophie PELHATE  
M. Daniel MELCZER  
M. Didier PAPET

**VOTE(S) CONTRE L'AUTORISATION DU PROJET :**

Néant

**ABSTENTION(S):**

Néant

Orléans, le 7 mars 2022  
Pour le préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général Adjoint,  
Président de la CDAC,  
signé :Christophe CAROL

**Délais et voies de recours**

L'avis ou la décision de la CDAC est susceptible de recours. Celui-ci doit être exercé, préalablement à tout recours contentieux, devant la Commission nationale d'aménagement commercial, dans le délai d'un mois suivant la notification ou la publication de l'avis ou de la décision. La CNAC a alors 4 mois pour se prononcer ([\*article R752-30 et suivants du code de commerce\*](#)).

Les Cours Administratives d'Appel (CAA) sont compétentes ([\*article R311-3 du code de justice administrative\*](#)) pour juger en premier et dernier ressort les recours exercés contre les décisions prises par la CNAC. La CAA de Nantes est territorialement compétente pour connaître des recours exercés contre les décisions de la CDAC du Loiret.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

45-2022-03-15-00001

Arrêté préfectoral conférant l'honorariat  
d'adjoint au maire à Monsieur Edmond LAUX

ARRÊTÉ

conférant l'honorariat à  
Monsieur Edmond LAUX

La préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'honneur

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-35 selon lequel l'honorariat peut être conféré par le préfet de département aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit années,

**Vu** la demande de Monsieur Edmond LAUX par laquelle il sollicite l'honorariat d'Adjoint au Maire,

**Considérant** que Monsieur Edmond LAUX a exercé des fonctions municipales pendant dix-huit ans au moins,

**Sur** proposition du sous-préfet, directeur de cabinet,

**arrête**

**article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Edmond LAUX, ancien Adjoint au Maire de la commune de Griselles, est nommé Adjoint au Maire honoraire.

**article 2** : Le sous-préfet, directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera notifiée à l'intéressé.

Orléans, le 15 mars 2022  
la Préfète,  
signé  
Régine ENGSTRÖM

### **Délais et voies de recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet du département du Loiret. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, ou dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

45-2022-02-16-00003

PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE  
SECURITE OUEST - Arrêté n° 22-03 du 16 février  
2022 portant approbation du document ORSEC  
"RETAP RESEAUX"

**Arrêté n° 22-03 du 16 février 2022  
portant approbation du document ORSEC « RETAP RESEAUX », relatif au rétablissement et  
à l’approvisionnement d’urgence des réseaux électricité, communications électroniques,  
eaux, gaz et hydrocarbures de la zone de défense et de sécurité Ouest**

Le préfet de la région Bretagne,  
préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest,  
préfet d’Ille-et-Vilaine

- VU** le code de la défense et notamment ses articles R 1311-1 et suivants relatifs aux pouvoirs du préfet de zone de défense et sécurité ;
- VU** le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles R 122-1 et suivants relatifs aux pouvoirs du préfet de zone de défense et sécurité ;
- VU** le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L 741-1 et suivants et R 741-1 et suivants relatifs aux plans ORSEC ;
- VU** l’arrêté n° 18-42 du 26 juillet 2018 portant approbation du contrat territorial de réponses aux risques et aux effets des menaces de la zone de défense et de sécurité Ouest ;
- VU** l’arrêté n° 2020-11 du 15 avril 2020 portant approbation du document ORSEC « RETAP RESEAUX » de la zone de défense et de sécurité Ouest ;
- SUR** proposition de Mme la préfète déléguée pour la défense et la sécurité.

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Le document ORSEC RETAP RESEAUX de la zone de défense et de sécurité Ouest, annexé au présent arrêté, est approuvé.

**Article 2 :** L’arrêté n° 2020-11 du 15 avril 2020 portant approbation du document ORSEC « RETAP RESEAUX » de la zone de défense et de sécurité Ouest est abrogé.

**Article 3 :** La préfète déléguée pour la défense et la sécurité et le chef d’état-major interministériel de zone sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de département de la zone de défense et de sécurité Ouest.

Le préfet,  
signé  
Emmanuel BERTHIER

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

45-2022-03-01-00004

Arrêté modifiant l'arrêté portant nomination des  
membres du comité d'hygiène, de sécurité et  
des conditions de travail de la préfecture du  
Loiret

## Secrétariat Général Commun Service des ressources humaines

### ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA PRÉFECTURE DU LOIRET

La Préfète du Loiret,  
Chevalier de la Légion d'Honneur

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et établissements publics de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 21 juillet 2014 modifié portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de service déconcentré dans certains services déconcentrés du ministère de l'Intérieur ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture du Loiret ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2019 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental de la préfecture du Loiret ;

**Vu** l'arrête préfectoral du 1<sup>er</sup> février 2019 portant nomination des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 13 avril 2021, portant modification des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail,

**Vu** la demande de la secrétaire de la section locale C.F.D.T. Interco en date du 23 février 2022, tendant à obtenir, en remplacement, la désignation d'un nouveau membre titulaire à compter du 1<sup>er</sup> février 2022,

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture du Loiret,

## **ARRETE :**

**ARTICLE 1er** : A compter du 24 février 2022, l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> février 2019 susvisé est modifié comme suit :

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture du Loiret :

En qualité de membres titulaires :

- Mme Françoise PELLETIER (CFDT)
- Mme Viviane BORGHMANS (CFDT)
- Mme Corinne GATE (CFDT)
- Mme Emilie CHANDEBOIS (CFDT)
- M. Luc GALICE (CFDT)
- M. Alain DELATTRE (CFDT)

En qualité de membres suppléants :

- Mme Natacha CARIBRODSKI (CFDT)
- Mme Florence COCHEREAU (CFDT)
- Mme Anabelle BIZOUARNE (CFDT)
- M. Laurent DOISNEAU-HERRY (CFDT)
- Mme Corinne HOUDIARD (CFDT)
- Mme Emilie SIMONET (CFDT)

**ARTICLE 2** : Le reste sans changement.

**ARTICLE 3** : L'arrêté préfectoral du 13 avril 2021 susvisé est abrogé.

**ARTICLE 4** : Le secrétaire général de la préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

**Fait à Orléans le 1<sup>er</sup> mars 2022  
Pour la préfète, et par délégation,  
Le secrétaire général,  
Signé : Benoît LEMAIRE**

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

45-2022-02-24-00030

Arrêté portant désignation des membres du  
comité d'hygiène, de sécurité et des conditions  
de travail de la direction départementale de  
l'emploi, du travail et des solidarités du Loiret

**Direction départementale  
de l'emploi, du travail et des solidarités**

**ARRÊTÉ**  
**PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE D'HYGIENE,**  
**DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**  
**DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI,**  
**DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS DU LOIRET**

Le Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Loiret,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 15 ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat modifié par le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

Vu le décret n° 2021-772 du 17 juin 2021 relatif à la mise en place des comités techniques et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 juin 2021 relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Loiret ;

Vu l'arrêté du 02 février 2022 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Vu la désignation des représentants titulaires et suppléants par les organisations syndicales CGT et CFDT

Vu l'absence de désignation de représentant titulaire et suppléant par l'organisation syndicale UNSA ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Sont nommés représentants de l'administration au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Loiret, les organisations syndicales suivantes :

M. Géraud TARDIF, Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Loiret, président .

Le président est assisté en tant que de besoin par le ou les représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité technique.

**ARTICLE 2** : Sont désignés représentants des personnels au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Loiret :

| En qualité de membres titulaires :                        | En qualité de membres suppléants :                      |
|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| <b>CGT</b> - Mme Bérangère WRZESINSKI<br>- M. Luc INGRAND | <b>CGT</b> - Mme Christel MARTIN<br>- Mme Solange KELEM |
| <b>CFDT</b> - Mme Céline FENNOUH                          | <b>CFDT</b> - M. Emmanuel CHARPENTIER                   |

**ARTICLE 3** : Le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Loiret est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Fait à Orléans , le 24 février 2022  
Le Directeur départemental de l'emploi, du travail  
et des solidarités du Loiret  
Signé : Géraud TARDIF

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à Mme la Préfète du Loiret - Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau de la Coordination Administrative - 181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif : 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

UD DIRECCTE 45

45-2022-03-15-00002

Récépissé de déclaration d'un organisme de  
services à la personne

**Direction départementale de l'emploi,  
Du travail et des solidarités**

1

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP825059272**

**VU** le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

La Préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'honneur

**CONSTATE :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS, Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Loiret le 18 juin 2021 par Monsieur Emilien Cassonnet en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme Emilien Cassonnet dont l'établissement principal est situé 9 rue des Pointes 45410 SOUGY et enregistré sous le N° SAP825059272 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode mandataire) :**

- Soutien scolaire ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Orléans, le 15/03/2022

**Pour la Préfète et par délégation,  
le directeur départemental**

Signé : **Géraud TARDIF**

1

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète du Loiret**, Secrétariat général pour les affaires régionales, 181 rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;

un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministres) concerné(s)**;

un **recours contentieux**, en saisissant le : Tribunal **Administratif**, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 1.

**Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

UD DIRECCTE 45

45-2022-03-15-00003

Récépissé de déclaration d'un organisme de  
services à la personne

**Direction départementale de l'emploi,  
Du travail et des solidarités**

1

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP910474949**

**VU** le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

La Préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'honneur

**CONSTATE :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS, Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Loiret le 18 juin 2021 par par Madame cindy consolo en qualité d'entrepreneur individuel, pour l'organisme Consolo Cindy dont l'établissement principal est situé 25 allée des perdrix 45290 BOISMORAND et enregistré sous le N° SAP910474949 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Garde enfant de plus de 3 ans à domicile
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé
- Livraison de courses à domicile
- Soins et promenade des animaux de compagnie pour personnes dépendantes (hors soins vétérinaires et toilettage)
- Maintenance et vigilance temporaires à domicile de la résidence principale et secondaire
- Assistance administrative à domicile
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques)
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

1

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Orléans, le 15/03/2022

**Pour la Préfète et par délégation,  
le directeur départemental**

Signé : **Géraud TARDIF**

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète du Loiret**, Secrétariat général pour les affaires régionales, 181 rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministres** concerné(s);
- un **recours contentieux**, en saisissant le : Tribunal **Administratif**, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 1.

**Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

UD DIRECCTE 45

45-2022-03-15-00004

Récépissé de déclaration d'un organisme de  
services à la personne

**Direction départementale de l'emploi,  
Du travail et des solidarités**

1

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP903797595**

**VU** le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

La Préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'honneur

**CONSTATE :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS, Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Loiret le 18 juin 2021 par Madame ANGELIQUE QUINTON en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme QUINTON ANGELIQUE dont l'établissement principal est situé 16 impasse des chênes 45270 AUVILLIERS EN GATINAIS et enregistré sous le N° SAP903797595 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Entretien de la maison et travaux ménagers

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Orléans, le 15/03/2022

**Pour la Préfète et par délégation,  
le directeur départemental**

Signé : **Géraud TARDIF**

1

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète du Loiret**, Secrétariat général pour les affaires régionales, 181 rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;

un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministres) concerné(s)**;

un **recours contentieux**, en saisissant le : Tribunal **Administratif**, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 1.

**Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

UD DIRECCTE 45

45-2022-03-15-00005

Récépissé de déclaration d'un organisme de  
services à la personne

**Direction départementale de l'emploi,  
Du travail et des solidarités**

1

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP882635642**

**VU** le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

La Préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'honneur

**CONSTATE :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS, Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Loiret le 14 février 2022 par Madame MONIA BOUCHAJRA ep HAIDOUSS en qualité d'entrepreneur individuel, pour l'organisme HAIDOUSS BOUCHAJRA MONIA dont l'établissement principal est situé 346 rue du faubourg bannier 45400 FLEURY LES AUBRAIS et enregistré sous le N° SAP898241187 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Soutien scolaire ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Orléans, le 15/03/2022

**Pour la Préfète et par délégation,  
le directeur départemental**

Signé : **Géraud TARDIF**

1

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète du Loiret**, Secrétariat général pour les affaires régionales, 181 rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;

un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministres) concerné(s)**;

un **recours contentieux**, en saisissant le : Tribunal **Administratif**, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 1.

**Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

UD DIRECCTE 45

45-2022-03-15-00006

Récépissé de déclaration d'un organisme de  
services à la personne

**Direction départementale de l'emploi,  
Du travail et des solidarités**

1

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP889952891**

**VU** le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

La Préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'honneur

**CONSTATE :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS, Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Loiret le 12 janvier 2022 par Monsieur Guillaume Mangard en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme Dog's Life dont l'établissement principal est situé 6 allée de la paix 45140 ST JEAN DE LA RUELE et enregistré sous le N° SAP889952891 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Orléans, le 15/03/2022

**Pour la Préfète et par délégation,  
le directeur départemental**

Signé : **Géraud TARDIF**

1

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète du Loiret**, Secrétariat général pour les affaires régionales, 181 rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;

un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministres) concerné(s)**;

un **recours contentieux**, en saisissant le : Tribunal **Administratif**, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 1.

**Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.